



FORET DOMANIALE DE COMPIEGNE

SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC

VERSION PROVISOIRE DU 07/03/16



SCHEMA D'ACCUEIL DU MASSIF DE COMPIEGNE

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Date

Étude réalisée en équipe projet composée de :

Alison Drancourt, chef de projet Accueil du public, et Forêt d'Exception®

Sarah Colas, responsable du service Environnement et Accueil du Public

Michel Leblanc, responsable de l'unité territoriale de Compiègne – Laigue

Nicolas Hilt, chargé de projet Environnement et Accueil du Public Compiègne

Avec la participation de : Christèle Gernigon, chef du réseau national paysage et Forêt d'Exception®

Crédits photographiques : ONF

Table des matières

Préambule	4
Les objectifs du schéma d'accueil de la forêt domaniale de Compiègne	4
PARTIE 1 - Présentation du territoire d'étude, du contexte et de la démarche	5
1.1. Zone d'étude : la forêt domaniale de Compiègne	5
1.1.1. Situation administrative	5
1.1.2. Aperçu historique	5
1.1.3. Gestion de la forêt	6
1.2. L'accueil du public à Compiègne	7
1.2.1. Historique de la fréquentation et de l'accueil	7
1.2.2. La fréquentation touristique actuelle	7
1.2.3. Actions réalisées par l'ONF	7
1.2.4. Autres actions menées par les acteurs du territoire	8
1.2.5. Les enjeux de l'accueil du public	8
1.3. Mobilisation des acteurs autour du schéma d'accueil : gouvernance et plan de concertation	9
1.3.1. Les comités et groupes de travail impliqués	9
1.3.2. Bilan de la concertation	11
PARTIE 2 - Diagnostic partagé de la forêt domaniale de Compiègne : analyse des enjeux	12
2.1. Analyse du contexte touristique : identité et mise en valeur	12
2.1.1. L'organisation territoriale du développement touristique	12
2.1.2. Communication touristique territoriale	12
2.2. Analyse spatiale à l'échelle de la forêt : une offre d'accueil abondante et variée	13
2.2.1. Les accès	13
2.2.2. Les polarités	14
2.2.3. L'esprit des lieux	14
2.2.4. Les équipements d'accueil et l'offre de découverte	15
2.3. Recueil des attentes	16
2.4. Formulation des enjeux	17
2.5. Synthèse du diagnostic	18
PARTIE 3 - Formulation du schéma d'accueil : orientations et plan d'action	19
3.1. Les grandes orientations	19
3.1.1. Groupe n°1 – Pratiques et usages	19
3.1.2. Groupe n° 2 – Messages et supports de communication	20
3.1.3. Réflexions sur les plans de circulation	20
3.2. Définition du plan d'action	20
3.2.1. Un programme d'action sur 10 ans	20
3.2.2. L'articulation avec le Contrat de projet Forêt d'Exception®	21
3.2.3. Une stratégie spatiale d'accueil	21
3.3. Les fiches action	21

PREAMBULE

La forêt domaniale de Compiègne est candidate au label Forêt d'Exception®. La démarche a débuté en 2009 avec la création du comité de pilotage.

Le comité de pilotage a inscrit le projet de réaliser un schéma d'accueil du public au premier contrat de projet (2013-2017). En effet, ce projet est apparu nécessaire pour un massif aussi important, en préalable à l'amélioration de l'offre d'accueil, dans un contexte de gouvernance élargie.

Ce schéma d'accueil, co-construit avec les acteurs du territoire, se veut être un document de cadrage fonctionnel pour toute réflexion à venir sur le thème de l'accueil du public en forêt domaniale de Compiègne.

Les objectifs du schéma d'accueil de la forêt domaniale de Compiègne

Au lancement du schéma d'accueil, l'ONF a posé les objectifs suivants pour cette étude :

- faciliter la réponse aux demandes de création d'offre d'accueil de la part des acteurs locaux ;
- cadrer les activités (types d'activités, lieux d'exercice, conditions, restrictions) ;
- résorber les points de difficulté existants ;
- concilier les usages ;
- permettre aux différents acteurs d'échanger leurs points de vue, construire le schéma en concertation ;
- créer un outil au service de la forêt, du territoire et du gestionnaire, traçant une direction pour l'évolution de l'offre d'accueil à moyen terme.

Le besoin principal est d'avoir un encadrement de l'évolution de l'offre d'accueil, construit à partir de valeurs partagées avec les acteurs du territoire. Le schéma d'accueil peut ainsi être un outil évolutif, alimenté d'actions complémentaires, respectant ce cadre.

Ces objectifs ont été définis dans la fiche action « schéma d'accueil » du Contrat de projet 2013-2017, ils ont donc fait l'objet d'une concertation en amont et d'une validation par le comité de pilotage Forêt d'Exception.

PARTIE 1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE, DU CONTEXTE ET DE LA DEMARCHE

1.1. Zone d'étude : la forêt domaniale de Compiègne

1.1.1. Situation administrative

La surface de la forêt domaniale de Compiègne est de 14 357 hectares.

Elle est située dans le département de l'Oise en Picardie, à 80km de Paris, majoritairement sur le territoire de l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC), et partiellement sur ceux des communautés de communes des lisières de l'Oise (CCLO), du Pays du Valois (CCPV), et de la Basse Automne (CCBA).

Ce massif, d'un seul tenant, comporte deux villages intraforestiers : Vieux-Moulin et Saint-Jean-aux-Bois.

→ Carte 1 : contexte territorial de la forêt domaniale de Compiègne.

→ Carte 2 : territoires administratifs et structures intercommunales.

1.1.2. Aperçu historique

Habité par l'homme dès le néolithique, le territoire du Compiégnois a traversé les âges en gardant de nombreuses traces du passé. Plaine à la période antique, les arbres ont recolonisé tardivement, au Moyen Age, le terrain accueillant la forêt actuelle.

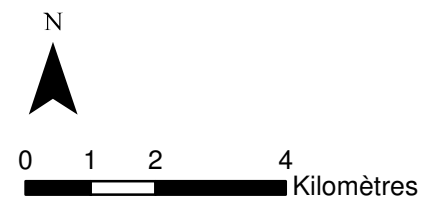
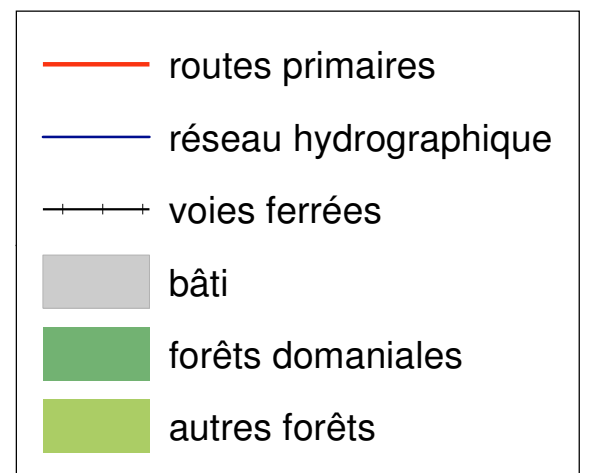
Depuis Charlemagne, la forêt de Compiègne a été l'objet d'une remarquable conservation de ses limites et d'une continuité de gestion. Préservée par les souverains successifs de France en tant que domaine de chasse privilégié, elle a peu à peu été l'objet de mesures de protection paysagère et écologique. Sous Napoléon III par exemple, les bordures de villages étaient classées en séries artistiques, afin de les préserver de l'intervention humaine.

La forêt domaniale de Compiègne doit sa renommée au fort attrait qu'elle a toujours exercé sur les souverains français. Elle a entretenu la tradition de chasse à courre jusqu'à nos jours, et a développé d'autres atouts au fil du temps et de l'évolution des sociétés. Le Palais de Compiègne et la ville doivent eux-mêmes beaucoup à ces monarques d'abord épris de chasse et de forêts comme l'étaient François I^{er}, Louis XV, Napoléon I^{er} ou Napoléon III.

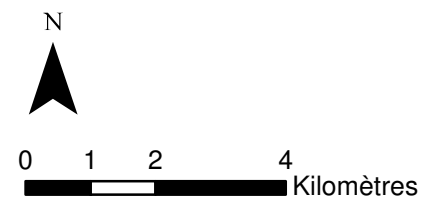
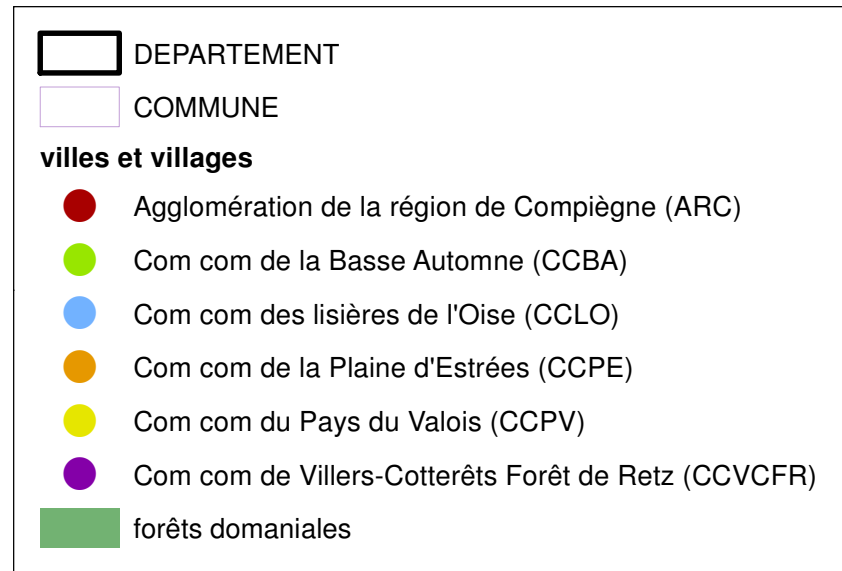
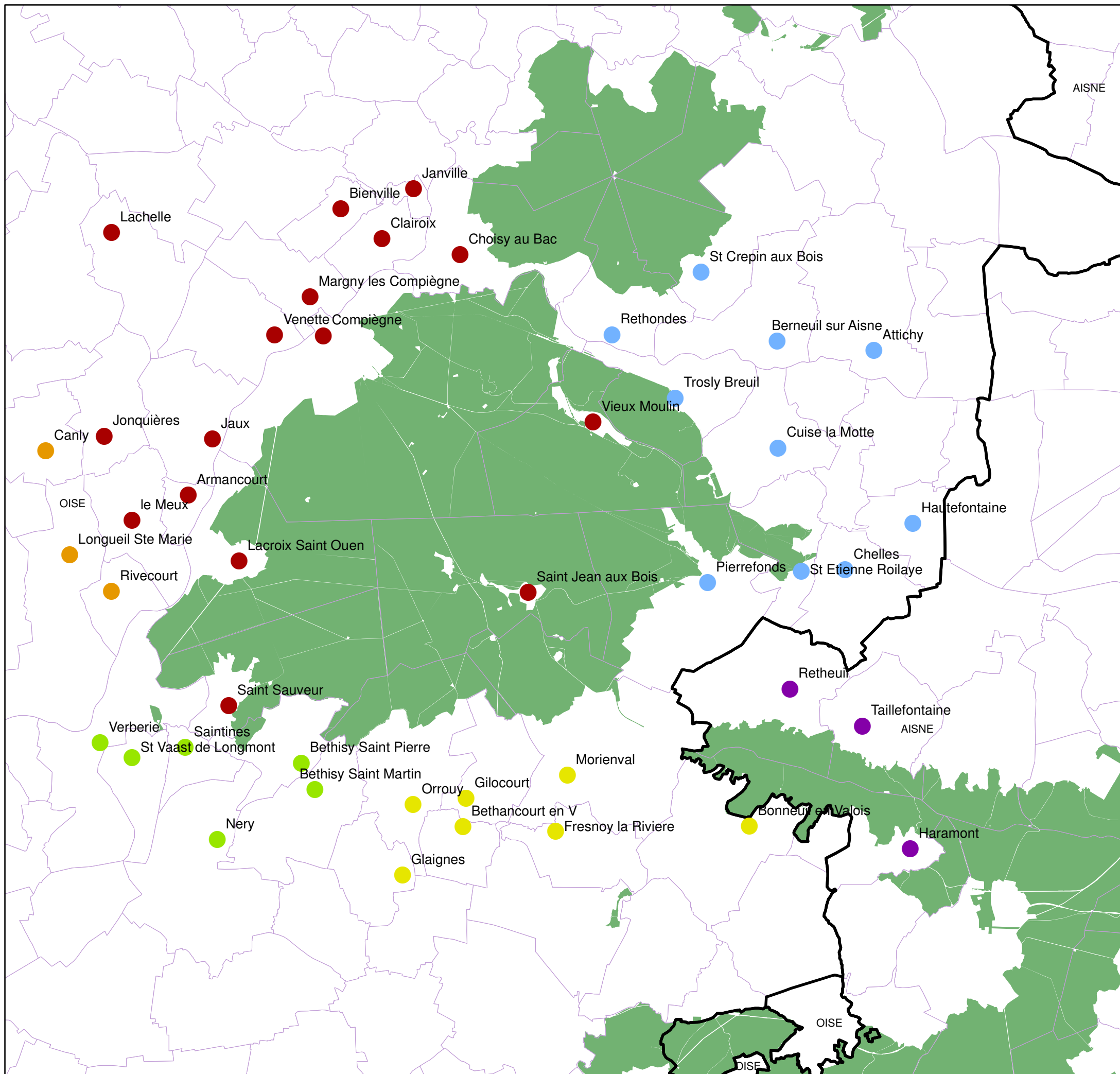
La forêt de Compiègne est connue pour les aménagements cynégétiques et forestiers successifs de l'Ancien Régime puis de la période impériale. Le percement d'allées en étoile et de carrefours, les boisements à grande échelle des XVII^e et XVIII^e siècles conduits en parallèle des restaurations du château en sont de beaux exemples. La restauration du Petit Parc, la création d'un Grand Parc, l'avenue des Beaux Monts et le Berceau de l'Impératrice, la création de la route Eugénie, sont autant d'éléments de lien entre château et forêt. Ces aménagements initiés par Napoléon I^{er} et achevés dans la suite du XIX^e siècle donnent une signature particulière à la forêt de Compiègne.

Plus récemment, au XX^e siècle, le massif de Compiègne fut également le théâtre d'épisodes marquants des guerres de 14-18 et de 39-45. La clairière de Rethondes servit de lieu de négociations et de signature de l'Armistice de la Première Guerre mondiale. C'est en ce même lieu que fut signée l'Armistice du 22 juin 1940 suite à la bataille de France au début de la Seconde Guerre mondiale.

CARTE 1 Contexte territorial de la forêt domaniale de Compiègne



CARTE 2 Territoires administratifs et structures intercommunales



Comme dans d'autres massifs, les traces de l'emprise monastique sont encore visibles en forêt : la chapelle Saint Corneille au pied de la collection des chênes des Beaux Monts plantés par les moines, les prieurés de Saint Pierre en Chastres, de Saint Nicolas de Courson, en sont des exemples significatifs. L'analyse des données issues du vol LIDAR (télédéttection par laser aéroporté) de l'hiver 2014, permettra d'amener à la connaissance une localisation et une étendue plus précise des vestiges archéologiques.

1.1.3. Gestion de la forêt

Propriété de l'État, la gestion de la forêt domaniale de Compiègne est confiée à l'Office national des forêts (ONF). L'ONF agit dans un cadre réglementaire strict, recevant de l'État ses directives pour la gestion des forêts domaniales. Il y met en œuvre une gestion forestière multifonctionnelle et durable.

Située en plaine (32 m – 148 m), sous un climat tempéré (océanique), la forêt de Compiègne comprend majoritairement des feuillus : chêne et hêtre (étage dominant) conduits en futaie régulière, et un peu de résineux (principalement du pin sylvestre, env. 9 %).

L'aménagement forestier en cours est établi pour la période 2012-2031. Il définit une répartition des surfaces en fonction de niveaux d'enjeux par type de fonction :

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	sans objet	faible	moyen	fort	
Production ligneuse	446	605	1 861	11 445	14 357
Fonction écologique	sans objet	ordinaire	reconnu	fort	
	0	0	13 881	476	14 357
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)	sans objet	local	reconnu	fort	
	0	0	11 144	3213	14 357

Classement des surfaces par fonction principale – Aménagement de la forêt domaniale de Compiègne 2012-2031

Le potentiel de production de la forêt domaniale de Compiègne est globalement fort (plus de 6 m³/ha/an). Le capital sur pied du massif est à l'équilibre : le prélèvement est égal à la production.

Compiègne est une forêt en pleine transformation : l'inadaptation stationnelle partielle du hêtre et du chêne pédonculé, majoritaires actuellement, rajouté aux tempêtes, aux dépérissements constatés, rendent nécessaire l'évolution qui est engagée. L'implantation et la régénération du chêne sessile rencontrent cependant quelques difficultés, exacerbées par la présence de l'espèce invasive *Prunus serotina*.

Le massif subit les conséquences d'un déséquilibre sylvo-cynégétique : le grand gibier est présent en abondance (cerf, chevreuil, sanglier), ce qui nécessite un engrillagement des plantations. La totalité du massif est chassée, selon différents modes : location, licence dirigée, chasse à course, battues.

1.2. L'accueil du public à Compiègne

1.2.1. Historique de la fréquentation et de l'accueil

Si la forêt de Compiègne était surtout fréquentée par une population privilégiée du temps des chasses royales, elle a accueilli en son sein une population de plus en plus large à partir du XX^e siècle. À la fin du XIX^e siècle, des inventaires et des travaux pour l'accueil du public avaient été menés sous Napoléon III, en parallèle à l'avènement des voies ferrées qui eurent pour conséquence une première augmentation de la fréquentation. Dans les années 1950, l'avènement de la voiture a conduit à une deuxième forte augmentation de la fréquentation, avec une vague de goudronnage des routes forestières permettant la création de circuits touristiques. En raison d'un entretien coûteux de ces circuits, une nouvelle forme d'organisation de l'accueil du public fut proposée : d'une fréquentation diffuse et axée sur la « consommation de forêt », le gestionnaire a souhaité passer dans les années 1970 à une fréquentation canalisée sur des points de fixation dans le massif, avec en parallèle une première réflexion sur les catégories de public. Les motivations étaient, déjà à l'époque, d'assurer un accueil de qualité sur des espaces identifiés et aménagés, et d'éviter une trop grande diffusion en cœur de massif. Les habitants du pays compiégnais, longtemps exclus de la forêt, entretiennent désormais un rapport particulier avec elle.

1.2.2. La fréquentation touristique actuelle

Selon certaines estimations, la forêt de Compiègne accueillerait cinq à six millions de visites par an. Cette fréquentation est de plusieurs types : une fréquentation locale forte, une fréquentation de touristes venant des zones urbaines telles que Paris, une fréquentation des riverains, une fréquentation des sportifs (footing, vélo et VTT, course d'orientation...), du monde de la chasse (chasseurs et suiveurs). Pour chaque type, les attentes sont différentes : la forêt est le support des activités des visiteurs, que le schéma d'accueil cherche à concilier.

La forêt de Compiègne possède un fort attrait touristique : forêt historique au patrimoine culturel riche, elle offre des paysages variés et un espace de verdure immense aux visiteurs.

Cependant, on observe quelques dégradations, notamment sur le mobilier d'agrément et les barrières ; les dépôts d'ordures sont conséquents et en augmentation ces dernières années.

1.2.3. Actions réalisées par l'ONF

L'atelier « Accueil » du comité consultatif (cf. paragraphe 1.3), créé en 2002, a été l'initiateur de quelques actions, menées ensuite par l'ONF avec pour certaines des partenaires techniques et financiers :

- conception de panneaux d'information temporaires pour avertir le public des zones chassées,
- opération de rénovation complète des poteaux de carrefour (2004 - 2006),
- organisation de ramassage d'ordures avec des communes et des communautés de communes,
- réflexion sur un plan de circulation des véhicules à moteur en forêt.

D'autre part, le partenariat de l'ONF avec le Conseil départemental de l'Oise (CD60) qui existe depuis de nombreuses années, permet à l'ONF de réaliser un programme annuel d'entretien et d'investissement pour l'accueil du public en forêt domaniale de Compiègne. Ce programme comprend notamment :

- l'entretien des espaces verts (sites d'accueil) et des parkings,
- la sécurisation des sites fréquentés,
- l'entretien des sentiers de randonnée,

- le ramassage des déchets,
- l'entretien et le renouvellement des mobiliers,
- l'entretien des poteaux de carrefour (en partenariat avec la SPFC – Société pour la protection de la Forêt de Compiègne).

L'ONF propose également au public un programme de visites guidées, en partenariat avec l'Office de tourisme de Compiègne ; ainsi que des sorties à destination des scolaires et la mise en place de projets pédagogiques.

1.2.4. Autres actions menées par les acteurs du territoire

La SPFC, et d'autres associations, organisent des sorties nature en forêt, à destination du grand public ou des scolaires. Les adhérents de la SPFC sont très actifs en forêt : un système de parrainage des poteaux de carrefour permet d'assurer leur bon entretien, et ils participent à la surveillance des engrillagements, à la propreté et à l'entretien de la forêt.

De nombreuses associations participent au ramassage des déchets, et les scolaires vont bientôt y participer.

Dans le cadre de la réforme des temps scolaires, les écoles ont une forte demande d'activités en forêt pour leurs Temps d'activités post-scolaires. La demande des collèges et lycées de proximité, est également importante dans le cadre de leur activités scolaires et notamment l'orientation, la course à pied.

De nombreuses associations sportives affiliées à des Fédérations telles que la FFRandonnées, la FFCT, la FFC, FFCO, FFRollerSkating, etc., proposent régulièrement des sorties en forêt pour leurs pratiquants. Le Comité départemental de randonnée pédestre balise et entretient le balisage de plusieurs GR® (GR®12, GR®12A, GR®655) dont le GR® thématique de Saint-Jacques de Compostelle (GR® 655).

La forêt de Compiègne est le siège de nombreuses manifestations et événements divers tant sportifs que culturels : compétitions et événements pédestres, VTT, cyclo et équestres, orientation, le Festival des forêts...

1.2.5. Les enjeux de l'accueil du public

La forêt domaniale de Compiègne est un site patrimonial identitaire du territoire auquel sont très attachés les acteurs locaux et les riverains. La fréquentation, régulière, semble en augmentation et les demandes d'activités sont de plus en plus nombreuses.

Au cours de la démarche de construction du premier contrat de projet Forêt d'Exception®, l'ONF a lancé un appel à contributions à destination des acteurs du territoire afin de recueillir leurs idées de projets. En retour, l'ONF a reçu de nombreuses suggestions diverses et variées pour l'amélioration de l'accueil du public.

Pour ces raisons, il est nécessaire de réaliser une étude pour définir les contours du projet d'accueil de la forêt domaniale de Compiègne, en relation avec les enjeux du développement territorial.

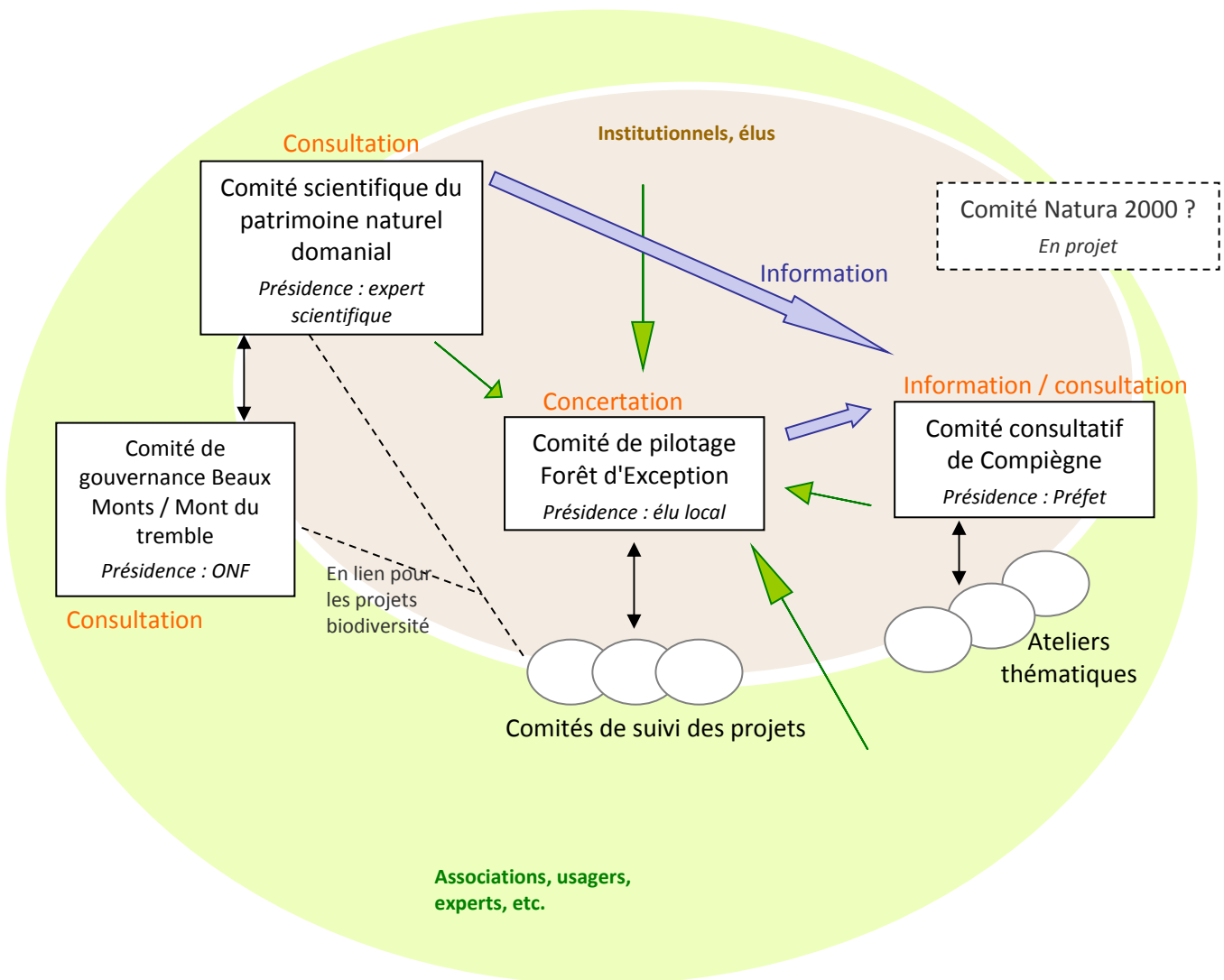
Ce projet d'accueil, qui s'appuiera sur les équipements existants, doit être calibré pour répondre à la demande des publics et des acteurs territoriaux, tout en intégrant les spécificités du site et en respectant l'esprit des lieux et l'intégrité de la forêt.

1.3. Mobilisation des acteurs autour du schéma d'accueil : gouvernance et plan de concertation

1.3.1. Les comités et groupes de travail impliqués

L'appel à contributions de 2012 a permis de mobiliser largement autour de la question de l'accueil en forêt de Compiègne, avec des attentes précises des acteurs du territoire. L'ONF a repris ces attentes dans l'élaboration du diagnostic.

Afin d'optimiser les comités existants, déjà nombreux sur Compiègne, l'ONF a décidé de s'appuyer d'une part sur le comité consultatif, et d'autre part sur le comité de pilotage Forêt d'Exception (cf. schéma de gouvernance ci-après).



Légende :

→ Consultation lors de l'appel à contribution

Schéma partiel de gouvernance sur le massif de Compiègne (2013).

La réunion de lancement a eu lieu le 16 juin 2014 en réunion de comité consultatif : l'ONF a présenté la démarche de réalisation d'un schéma d'accueil, les objectifs du schéma d'accueil de Compiègne, et les attentes recueillies jusqu'alors. Les attentes ont été complétées de celles exprimées par les membres du comité.

L'ONF a ensuite élaboré la composition de groupes de travail et les thématiques à aborder par ces derniers. Les réunions ont été co-animées par l'ONF et un acteur du territoire. Deux thèmes ont été établis :

- **Groupe n°1 : Pratiques et usages** – Comment concilier l'accueil de publics différents sur le territoire, et les différentes pratiques, dans le respect du milieu forestier et de ses usagers ?
 - Co-animation assurée par le directeur de Oise Tourisme.

- **Groupe n°2 : Messages et supports de communication** – Comment sensibiliser le public aux patrimoines forestier, écologique, culturel ; et comment valoriser ces patrimoines ?
 - Co-animation assurée par la directrice de l'OTSI de Compiègne, puis par la responsable du service des Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental de l'Oise.

Liste des invités – groupe de travail n°1 du schéma d'accueil du public de la forêt de Compiègne

Madame la responsable de l'atelier « accueil du public » du comité consultatif
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie
Direction départementale des territoires de l'Oise
Région Picardie
Conseil départemental de l'Oise
Agglomération de la région de Compiègne
Communauté de communes des lisières de l'Oise
Communauté de communes du pays du Valois
Oise tourisme
Fédération départementale des chasseurs de l'Oise
Syndicat des exploitants forestiers
Comité départemental de randonnée pédestre
Comité départemental de cyclotourisme
Comité départemental équestre
Association Pays compiégnois
Oise la Vallée
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise

Liste des invités – groupe de travail n°2 du schéma d'accueil du public de la forêt de Compiègne

Madame la responsable de l'atelier « accueil du public » du comité consultatif
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie
Direction départementale des territoires de l'Oise
Service régional de l'archéologie
Région Picardie
Conseil départemental de l'Oise
Agglomération de la région de Compiègne
Communauté de communes des lisières de l'Oise

Communauté de communes du pays du Valois
Oise tourisme
Fédération départementale des chasseurs de l'Oise
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
Palais de Compiègne
Office de tourisme de l'ARC
Office de tourisme de Pierrefonds
Université de technologie de Compiègne
Société de protection de la forêt de Compiègne
CPIE de l'Oise

Chaque groupe thématique s'est réuni trois fois entre janvier et juin 2015, pour un travail en trois étapes :

- finalisation du diagnostic et définition des enjeux,
- propositions pour répondre aux enjeux,
- élaboration des fiches action.

Les enjeux et les orientations du schéma d'accueil, issus des groupes de travail, ont été proposés en comité de pilotage Forêt d'Exception le 25 juin 2015, puis présentés en comité consultatif le 8 juillet.

Le plan d'action final est ensuite proposé à la validation du comité de pilotage Forêt d'Exception qui a lieu en fin d'année 2015.

1.3.2. Bilan de la concertation

Les points forts de la concertation :

La co-animation avec un acteur du territoire était un atout pour la concertation, permettant d'amener un point de vue extérieur à l'ONF sur les réactions des participants.

Les interactions entre les participants lors des réunions étaient bienveillantes et n'ont pas engendré de conflits ; le découpage du travail en petits groupes a permis une réelle efficacité et un investissement des participants dans la réflexion. Malgré la longueur des réunions (3 heures au minimum), les participants étaient investis jusqu'au bout et les réunions étaient vivantes et interactives.

Les difficultés rencontrées au cours de la concertation :

- Les participants n'avaient pas une connaissance fine de tout le territoire.
- La taille des groupes de travail était contrainte (un maximum de 20 personnes pour le bon fonctionnement), ce qui a posé un problème de **représentativité** (par exemple, les usagers étaient représentés par les fédérations de randonnée pédestre, cyclo, et équestres ; mais personne ne pouvait représenter les riverains).
- Très peu d'élus du territoire ont participé aux réunions (2 élus sont venus parmi 6 élus invités), et les représentants du milieu des exploitants forestier n'ont pu se rendre disponibles.

L'assiduité aux réunions : elle fut forte pour les premières réunions, particulièrement pour le groupe 1 ; puis décroissante à chaque réunion. Nous avons demandé à ce qu'un même participant de chaque structure soit présent à chacune des réunions de son groupe, afin d'assurer une certaine continuité dans la logique de réflexion. Ce fut bien le cas pour la plupart, mais il y avait quand même une part de variabilité dans les participants. Cela n'a pas nui à l'avancée du travail pour autant, la réflexion a pu être prise en cours de route par certains, sans difficultés.

PARTIE 2 - DIAGNOSTIC PARTAGE DE LA FORET DOMANIALE DE COMPIEGNE : ANALYSE DES ENJEUX

2.1. Analyse du contexte touristique : identité et mise en valeur

2.1.1. L'organisation territoriale du développement touristique

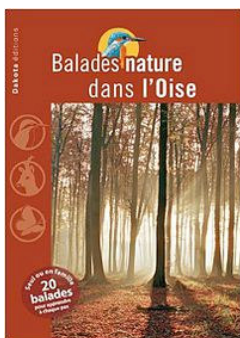
L'ONF agit pour offrir une forêt accueillante qui sert d'appui au développement touristique. L'organisation territoriale touristique de l'Oise est confiée par le conseil départemental à l'Agence de développement touristique de l'Oise (Oise Tourisme) et est relayée au niveau local par les destinations de proximité, pilotées par les collectivités et leurs offices de tourisme. Pour la forêt domaniale de Compiègne, sont plus spécifiquement concernés :

- l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC) et l'Office de tourisme de Compiègne et sa région,
- la Communauté de communes des lisières de l'Oise et l'Office de tourisme de Pierrefonds,
- la Communauté de communes du Pays du Valois et l'Office de tourisme du Pays du Valois.

Dans une certaine mesure, la Communauté de communes des Deux Vallées et sa Maison du tourisme basée à Chiry-Ourscamps, peuvent être parties prenantes.

Le développement touristique s'appuie donc sur la mise en œuvre d'une stratégie départementale définie au travers d'un *Plan opérationnel d'actions touristiques de la Destination Oise* ainsi que sur les actions du Comité régional du tourisme (CRT) mentionnées dans le *Schéma régional de développement touristique*.

2.1.2. Communication touristique territoriale



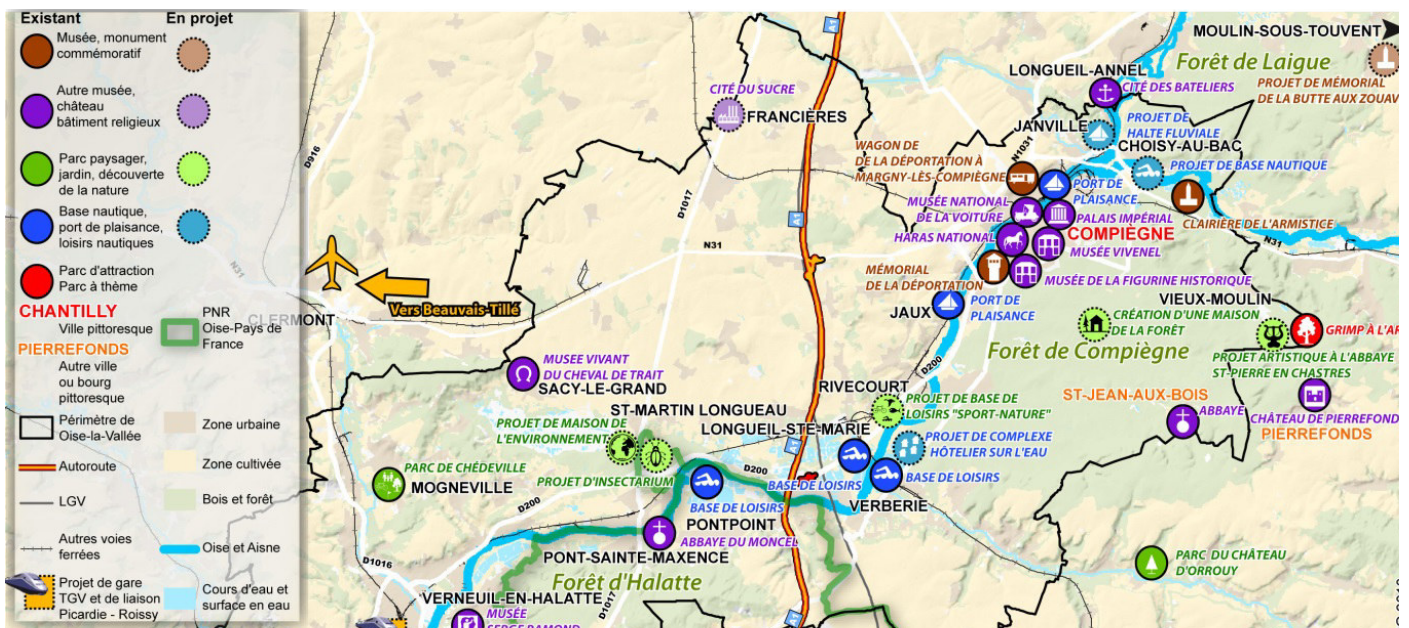
Le tourisme est localement bien organisé. Les organismes touristiques ont la volonté de travailler en concertation et en collaboration sur la promotion de l'offre touristique liée à la forêt. La base de données touristiques est partagée et, à titre d'exemple, le dispositif permanent et partagé de promotion et de mise en marché de la Picardie, s'appuie sur une coopération étroite entre les organismes de tourisme CRT, Oise Tourisme, OTSI, avec valorisation au travers de la plate-forme web « Weekend Esprit de Picardie », et du magazine « Esprit de Picardie » qui fait régulièrement référence au massif forestier de Compiègne, et qui valorise cette destination touristique à l'étranger.



À l'échelle départementale, l'offre d'activités se retrouve sur différents sites internet dédiés départementaux (Oise en famille, Oise à pied, etc.) et différentes éditions, tant pour les manifestations en forêt que pour les itinéraires et activités de loisirs proposées.



2.1.3. Les pôles touristiques autour de la forêt domaniale de Compiègne



Source « Oise la Vallée »

2.2. Analyse spatiale à l'échelle de la forêt : une offre d'accueil abondante et variée

2.2.1. Les accès

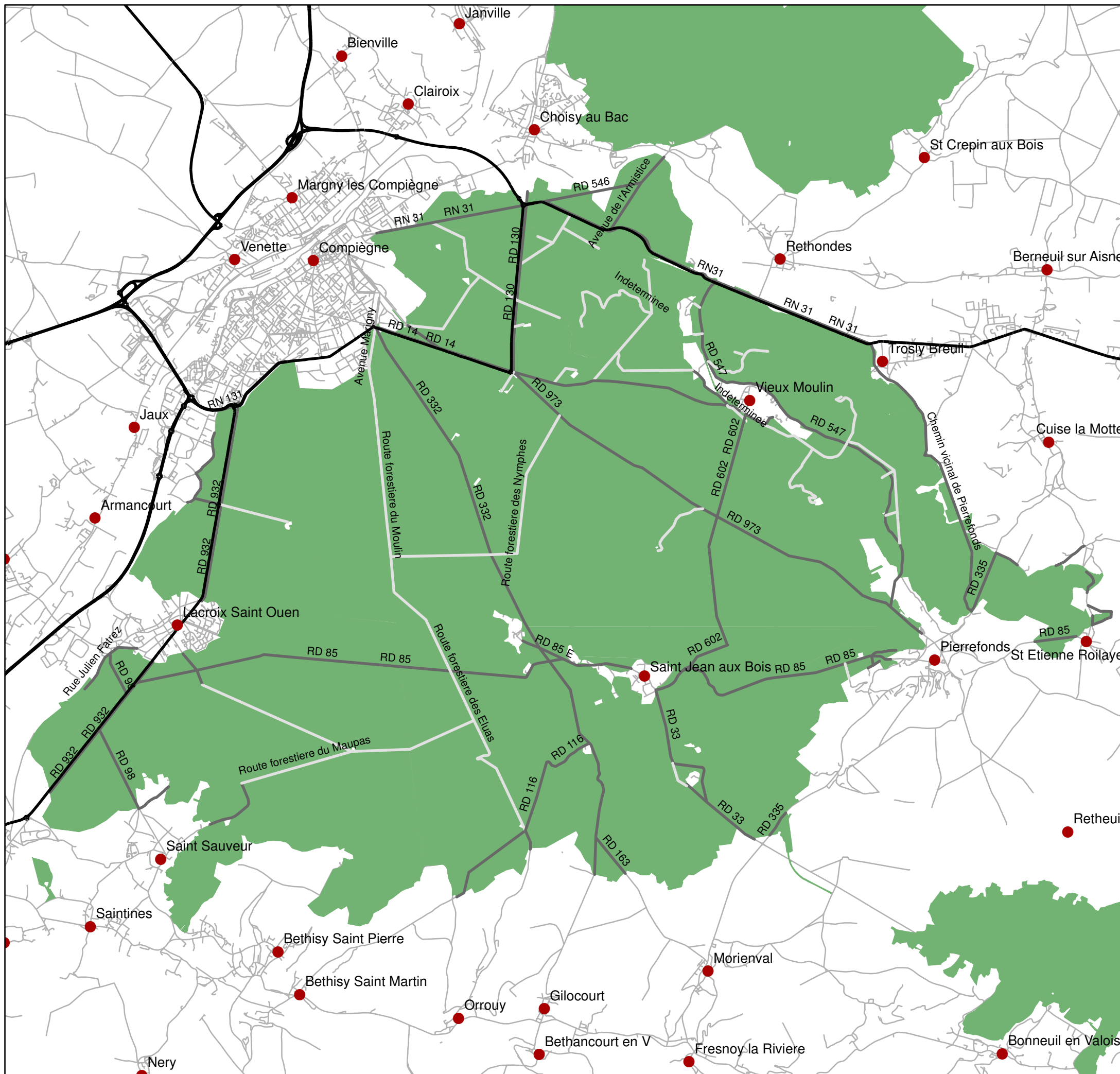
Plusieurs routes départementales relient les villes et villages à travers la forêt : la D973 est un axe très fréquenté reliant Compiègne à Pierrefonds ; la D332 et la D932a sont deux autres grands axes nord-sud reliant Compiègne à la Vallée de l'Automne. La D85 traverse d'est en ouest le massif de Lacroix-Saint-Ouen à Pierrefonds en passant par Saint-Jean-aux-Bois. Vieux-Moulin est relié à Compiègne à l'ouest par la D14, à Pierrefonds au sud-est par la D547 qui passe près des étangs Saint Pierre, à Saint-Jean au sud-ouest par la D602 et à la N31 au nord par la D547. La N31 traverse le nord de la forêt pour relier Compiègne à Soissons.

De plus, des routes forestières ouvertes permettent soit d'accéder à des parkings et points d'accueil, soit de traverser la forêt en parallèle des routes publiques.

Tous les sites d'accueil sont donc bien desservis. Les routes publiques sont très fréquentées, ce qui conduit parfois les utilisateurs à utiliser les routes forestières pour traverser la forêt. Or la vocation de ces routes n'est pas de servir de routes de transit, elles ne sont pas dimensionnées ni entretenues dans ce but.

→ Carte 3 : desserte publique et forestière sur le massif.

CARTE 3 Desserte publique et forestière sur le massif



- villes et villages
- routes publiques primaires
- routes publiques secondaires
- forêts domaniales

desserte forestière

- routes forestières ouvertes
- routes publiques



2.2.2. Les polarités

Principales polarités « patrimoine culturel »

- La clairière de l'Armistice (site classé et inscrit depuis 1946).
- Le Grand Parc (site classé depuis 1937), associé au Petit Parc et au Palais. Ce lieu doit sa forte fréquentation à la proximité de la ville de Compiègne, et à l'esthétisme de l'avenue des Beaux Monts qui relie le Palais au belvédère.
- L'avenue des Beaux Monts, qui voit passer toutes les sortes de public et de pratiques. Le belvédère est un point haut qui offre un beau panorama sur la ville de Compiègne.
- Les villages intra forestiers avec leurs maisons de style en pierre de taille, et quelques monuments historiques comme l'abbatiale de Saint-Jean.
- Le château de Pierrefonds, ainsi que le village dans le même style que les précédents.
- Les ruines de Champlieu, d'époque gallo-romaine.
- Le Pavillon Eugénie aux étangs Saint Pierre, classé au titre des monuments historiques.
- Les nombreuses maisons forestières, dont certaines sont classées au titre des monuments historiques. On peut citer notamment le prieuré de Saint Pierre en Chastres, la maison de Sainte Périne, les abbayes Saint Corneille, Saint Nicolas de Courson...
- Le carrefour du Puits du Roi, premier carrefour en étoile de la forêt, ouvert sous François Ier, centre du Grand Octogone tracé par Louis XIV.
- Les arbres remarquables (patrimoine culturel et naturel) : le chêne Saint Jean, qui a près de huit siècles, le cèdre Marie-Louise, planté pour l'impératrice du même nom, le cèdre du Point du Jour dans le Grand Parc, le hêtre tortillard de Saint Corneille, le veilleur du Mont Saint Mard, etc...

Principales polarités « patrimoine naturel » (qui est souvent d'origine culturelle)

- Les étangs, aménagés pour accueillir du public : étangs Saint Pierre et de l'Étot, étang Sainte Périne, du Buissonnet, du Carandea.
- Quelques mares accessibles au public : la mare de la Gouvernante, la mare Beauval, la mare de l'Arbre sec.
- Les sources : fontaines Saint Jean, Maître Jean, Jean de Lime, fontaine aux Porchers, sources de l'Ermite, des Larris Matthieu.
- Les peuplements des Beaux Monts, comportant des chênes pluriséculaires, hérités de la Série Artistique de Napoléon.
- Le paysage offert par la diversité des peuplements : hêtraie cathédrale emblématique, chênaie hêtraie, pins sylvestres sur zone sableuse...

2.2.3. L'esprit des lieux



L'identité de la forêt domaniale de Compiègne est très liée à la vénerie qui a contribué à façonner le paysage, et aux passages des rois et empereurs successifs, qui ont sauvé et dessiné la forêt (cf. 1.1.2).

Les poteaux de carrefour font partie de l'identité de Compiègne : s'ils ne sont pas uniques dans la région, ils sont uniques en nombre, puisque cette forêt en compte plus de trois cents.

Bien que majoritairement issue de plantations, la forêt de Compiègne est perçue par le public comme étant une forêt relativement préservée et ancienne, offrant un paysage de hêtraies cathédrales et de futaies

feuillues vieillissantes. Les ambiances forestières sont diversifiées, avec notamment la présence de résineux sur les zones sableuses en cœur de massif. Le patrimoine culturel remarquable que l'on trouve en forêt, dont les maisons forestières et les anciennes abbayes, renforce le caractère historique de Compiègne. Les ruines de l'abbaye et le domaine de Saint Pierre en Chastres sont d'ailleurs le théâtre du Festival des Forêts, qui tous les étés propose pendant un mois des concerts dans les forêts de Compiègne et de Laigue, et les villages alentours.



2.2.4. Les équipements d'accueil et l'offre de découverte

En plus des GR, l'ONF a mis en place 17 circuits de randonnée, conventionnés avec le Conseil départemental de l'Oise (CD60), dans les années 2000. Une carte IGN a été éditée reprenant ces tracés (2006). En 2012, l'ensemble des panneaux de départ de sentiers a été renouvelé. La charte des équipements a été établie en concertation avec le CD60.

Une grande boucle cyclable, très fréquentée, traverse le massif et relie Compiègne à Pierrefonds. Deux autres pistes traversent l'ouest du massif.



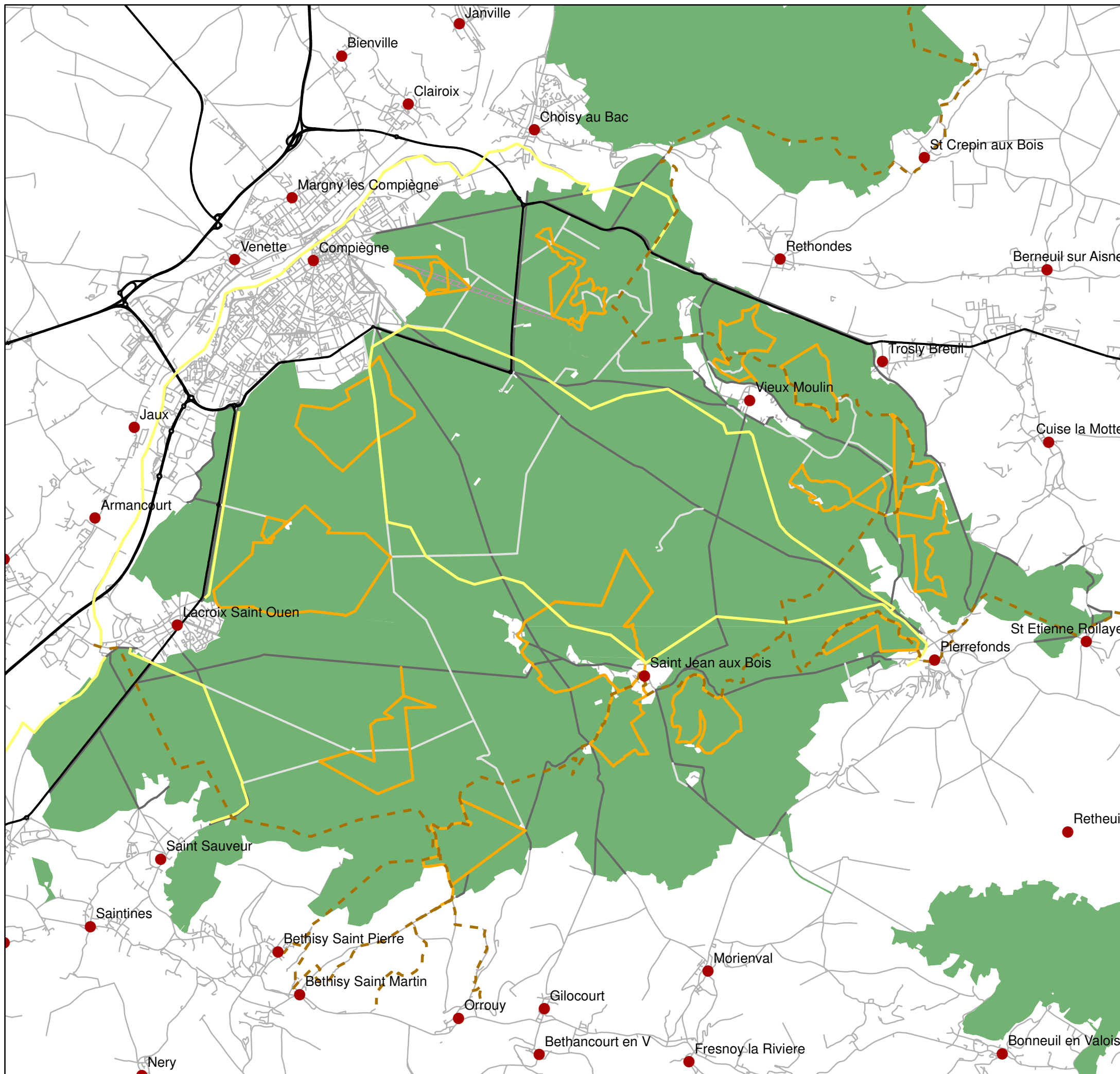
→ Carte 4 : circuits de randonnée pédestre et cyclable.

Les sites à vocation d'accueil situés en forêt domaniale sont les suivants :

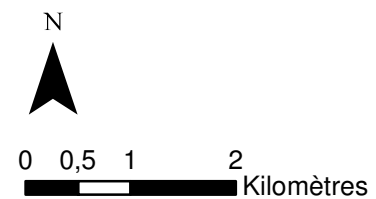
- la clairière de l'Armistice

CARTE 4

Circuits de randonnées pédestre, cyclable et équestre



- villes et villages
- GR
- pistes cyclables
- sentiers pédestres
- routes publiques primaires
- routes publiques secondaires
- av des Beaux Monts
- forêts domaniales
- desserte forestière**
- routes forestières ouvertes
- routes publiques



- les étangs Saint Pierre : autour des étangs, et aire de pique-nique avec barbecues
- le Grand Parc dans son ensemble
- l'avenue des Beaux Monts, le carrefour du Tréan, et le belvédère
- l'étang de Sainte Périne
- l'étang du Buissonnet
- l'étang du Carandeu
- le Vivier corax
- la mare Beauval
- le carrefour du Puits du Roi
- le carrefour Saint Jean

La forêt comporte également des équipements d'accueil sportif : dans le Grand Parc de Compiègne (hippodrome, et différents stades), à Lacroix-St-Ouen (stade), à Saint Sauveur (stade en bordure de forêt), à Trosly-Breuil (tir-à-l'arc).

2.3. Recueil des attentes

Les attentes recueillies lors de la réunion de lancement (16/06/2014) sont les suivantes :

- Le schéma d'accueil est nécessaire mais celui-ci ne doit pas aboutir à transformer le massif en parc, ce qui nécessiterait des entretiens particulièrement contraignants, au niveau technique (par exemple, l'importation d'espèces florales, la nécessité de tontes...), et financier.
- Les dépôts de détritrus risquent de s'amplifier avec une augmentation de la fréquentation. Il conviendra donc de cerner judicieusement les lieux d'accueil et d'y améliorer la qualité. Il faut éviter les pénétrations intempestives, dans tous les secteurs du massif.
- Il est nécessaire de conserver l'aspect sauvage de la forêt.
- Les parkings existants à Pierrefonds sont souvent saturés. Il serait opportun de définir des « portes d'entrées », et de réfléchir à l'implantation des parkings.
- Il serait souhaitable d'améliorer la situation de la ville de Pierrefonds qui est actuellement un « cul de sac » de piste cyclable.
- Il existe une forte dangerosité au niveau du carrefour du Puits d'Orléans où il a été constaté une circulation de motos, à très vive allure.
- Une réflexion est à mener sur la liaison possible entre les pistes cyclables de l'ARC et de la CCLO (ex. CCCA). Les pistes cyclables sont très appréciées des visiteurs et sont utilisées par les personnes à mobilité réduite. Un raccordement de piste cyclable permettant l'accès aux étangs Saint Pierre serait souhaitable.
 - **NB** : une liaison a depuis été faite entre la piste cyclable existante Compiègne / Pierrefonds avec le carrefour à la clairière de l'Armistice. Un problème de sécurité subsiste à la traversée de la RN31.
- Il faut porter une attention particulière au devenir de la forêt sur le long terme. Constat est fait que tous les plans d'urbanisme sont basés sur une pression humaine croissante, en raison d'une évolution du cadre de vie. Le fait de faciliter l'accès à la forêt en augmentant le nombre d'aires d'accueil induira automatiquement une augmentation de la masse du public en forêt. En se basant sur le fait que la forêt est un facteur d'attraction, le schéma d'accueil risque d'impacter l'image du massif. Il faudra veiller à trouver un équilibre.

- Le thème de l'accueil du public suscite plus d'intérêt que celui de la gestion sylvicole auprès du grand public ; la forêt ne doit pas devenir un « catalogue » touristique.

Synthèse des attentes

- Communication : elle doit être cohérente et identitaire
- Accessibilité : Améliorer l'accueil pour les personnes à handicap
Privilégier les modes « doux », en connexion avec le territoire et les massifs voisins
- Conciliation des usages
Cohérence accueil / préservation patrimoines naturel et culturel
Cohabitation harmonieuse des usages et des usagers
*accueil, gestion forestière et renouvellement de la forêt, chasse...
pratiques pédestres, cyclables, équestres...
public local, touriste extérieur au territoire...*
- Préserver la quiétude et l'identité des lieux
- Définir des procédures partagées permettant une étude de toute proposition d'amélioration de l'accueil

2.4. Formulation des enjeux

Les forêts, comme celle de Compiègne, rendent à la société des services écosystémiques de grande importance : réservoirs de biodiversité, garantes d'une grande source en eau potable et du maintien des sols, régulateurs du climat et puits de carbone.

La forêt de Compiègne comporte en son sein tous les enjeux de la multifonctionnalité, à des niveaux élevés : production, écologie, social.

- Enjeu de gestion des milieux naturels

→ Carte 5 : gestion et protection du patrimoine naturel.

Deux zones ressortent en enjeu écologique fort : la RBI des Grands Monts (130 ha) et le site des Beaux Monts et Mont du Tremble (346 ha) – avec le projet de RBD des Beaux Monts / mares Saint Louis. Concernant Natura 2000, tout le massif est couvert par une Zone de Protection Spéciale ; il comporte également une grande Zone Spéciale de Conservation.

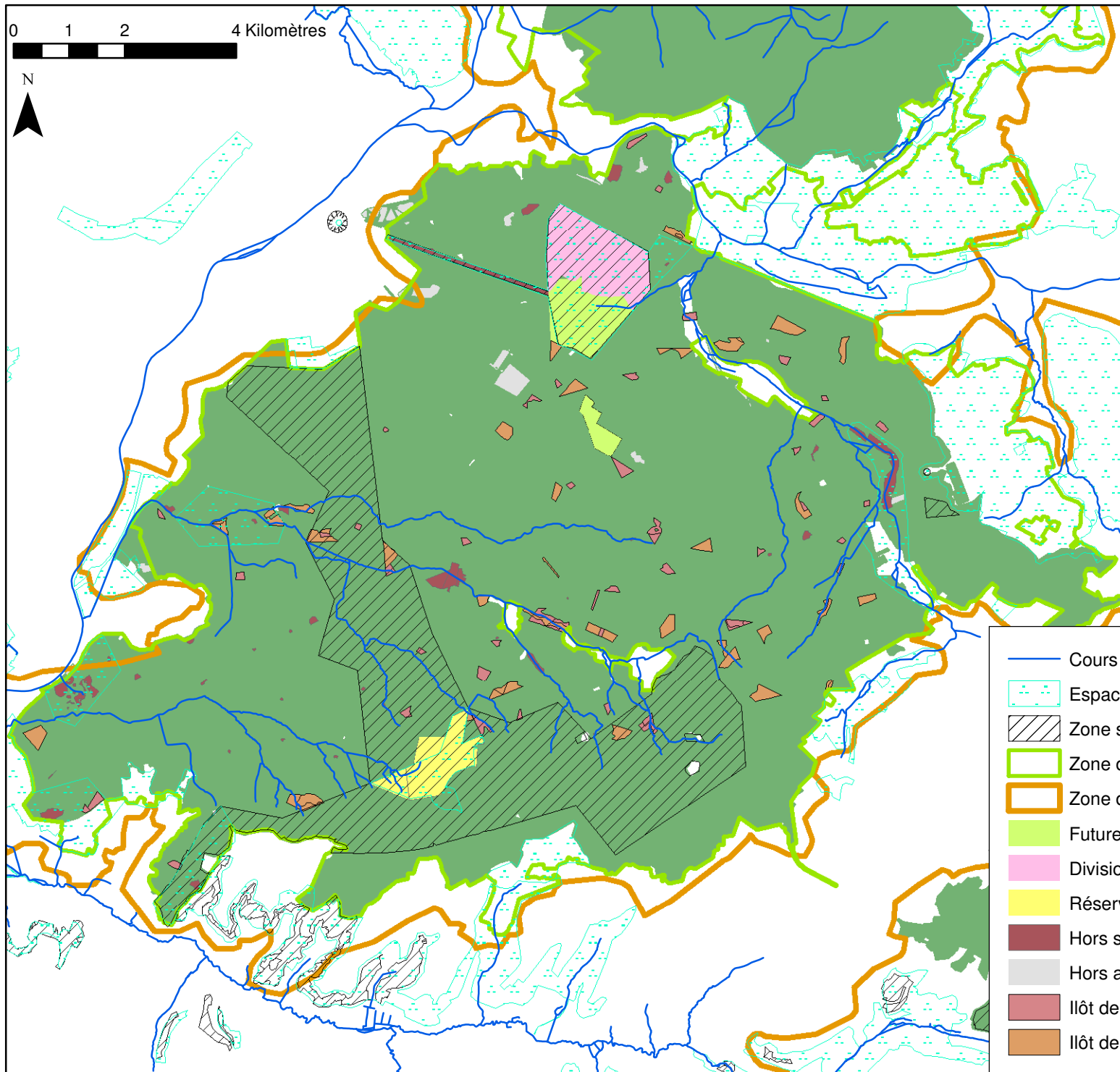
L'eau est très présente sur le massif : on compte de nombreuses mares, et de nombreux cours d'eau. Cette trame bleue s'imbrique dans le massif avec une trame de vieux bois, établie pour la bonne circulation des espèces inféodées (îlots de vieillissement et de sénescence).

- Enjeu de production de bois

La forêt domaniale de Compiègne fournit 20 % de l'approvisionnement régional en bois, avec environ 86 000 m³/an (aménagement 2012-2031). La seule forêt de Compiègne représente un quart de la production régionale en chêne et en hêtre ; elle joue donc un rôle clé dans le marché local du bois. De plus, c'est la source directe de 15 000 emplois sur la région.

- Enjeu social

La forêt participe directement à l'attractivité du territoire. Selon certaines estimations, la forêt de Compiègne accueillerait cinq à six millions de visiteurs par an. Cette fréquentation est multiple et



CARTE 5 Gestion du patrimoine naturel

- Cours d'eau
- Espace naturel sensible
- Zone spéciale de conservation (ZSC)
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Zone d'intérêt pour la protection des oiseaux (ZICO)
- Future Réserve biologique des Beaux Monts - mares St Louis
- Division du Mont du Tremble
- Réserve biologique intégrale des Grands Monts
- Hors sylviculture
- Hors aménagement
- Îlot de sénescence
- Îlot de vieillissement

pose des problèmes de conciliation : de nombreuses activités, avec des besoins tout aussi différents. Chaque usager perçoit la forêt à travers le prisme de son activité.

Les premières réunions des deux groupes de travail ont été l'occasion de laisser les participants s'exprimer librement sur les questionnements actuels concernant l'accueil du public sur le massif. Cette expression a permis de construire une carte euristique pour chaque groupe → [Cartes euristiques 1 et 2](#).

L'enjeu de la communication a également été abordé dans le groupe n°1, c'est une question centrale qui justifie totalement qu'elle soit au cœur de la réflexion de tout un groupe.

À partir de cette première phase d'expression libre, les groupes de travail ont ébauché un tableau explicitant les enjeux pour chaque thématique. Ils ont ensuite été complétés, avec les enjeux ressortant des cartes euristiques, pour faire une synthèse globale des enjeux du schéma d'accueil.

→ [Tableau des enjeux](#).

2.5. Synthèse du diagnostic

→ [Carte 6 : diagnostic spatial de l'offre actuelle d'accueil du public](#).

Comment concilier l'accueil des publics différents sur le territoire, et les différentes pratiques, dans le respect du milieu forestier et de ses usagers ?

Quelles sont les attentes des usagers ?

- un coin pique-nique ?
 - assez rare sur Compiègne
 - étangs St Pierre
 - Beaux monts
 - aménager les points de fixation propices
 - réaliser une cartographie des aires aménagées
- le problème des déchets
 - info et charte de bonnes pratiques
 - anticiper les "incivilités"
 - "gérer" le nettoyage
- plusieurs publics et besoins
 - riverain
 - promeneur citoyen
 - randonneur pédestre
 - cyclistes: VTT, route
 - cavaliers
- des enquêtes qualitatives sont-elles prévues ?
 - exemple du PNR
- Quels besoins et représentation des scolaires ?

communication auprès du public

- Documentation et information disponible
 - localisation limitée aux parkings et itinéraires pédestres
 - absence de recueil exhaustif des itinéraires?
 - via les panneaux d'accueil en forêt ?
 - informer aussi sur la physiologie de l'arbre
 - des panneaux disponibles sur les coupes
 - quelle information sur les pratiques forestières ?
- Absence de vision / document partagé sur les lieux où la fréquentation peut être développée ou limitée
 - identifier les contraintes
 - "zoner" les objectifs d'accueil sur la forêt
 - recueillir les attentes de chacun
 - bâtir une stratégie commune pour l'accueil
- Communiquer sur les calendriers de chasse

Perception et identité de la forêt de Compiègne

- la forêt est un espace
 - de liberté
 - une liberté totale ?
 - une ambiguïté latente
 - de nature
 - de respiration
 - "sentiment" de liberté
- chasse
- coursed'orientation

Pratiques équestres

- Le cheval est un facteur d'attractivité du massif forestier
 - plaisir de voir des chevaux en forêt
 - plaisir de venir en forêt pour pratiquer cheval
- Besoins pour les chevaux et la pratique équestre
 - des points de stationnement
 - des points d'abreuvement
- Stationnement des vans à organiser pour certaines manifestations
 - courses d'orientation
 - courses d'endurance avec dépôt d'autorisation
 - absence de randonnées à thème / message forêt et nature
 - quelques pratiques / prestations organisées via les centres équestres
- Cohabitation usages équestres et pédestres / dégradation chemins
 - comment inciter les cavaliers à ne pas utiliser les chemins pédestres ?
 - respect du balisage chemins pédestres
 - mise en place de balisage équestre ?
 - saisonnalité de la sensibilité / humidité
- Impact environnemental de la fréquentation équestre
 - sensibilité près des points d'eau
 - analyser quelles mares sont les plus sensibles ?
 - canaliser les usages, sans interdire tous les lieux

Quels parcours possibles ? indisponibles aujourd'hui

- VTT
 - absence de parcours VTT identifié
- coursed'orientation
 - 3 parcours en réflexion
 - difficulté / lots de chasse
 - forte demande des lycées
 - épreuve du bac
- itinéraires équestres : non inscrits au PDIPR

Canaliser l'accueil du public en forêt

jusqu'où la forêt peut-elle accueillir du public ?

- comment préserver la naturalité des lieux
 - avec ses risques et éléments naturels "périlleux"
 - ne pas faire disparaître les qualités exceptionnelles de ce massif / ne pas en faire un parc
- éduquer les publics sur ce qu'est la forêt
- besoin de canaliser le public
- besoin d'informer
 - expliquer les usages (chasse, gestion)
 - itinéraires conseillés

faut-il fermer des zones ? et comment, selon quelle démarche ?

- analyser l'offre actuelle
 - les GR ne posent pas de problème
 - ce sont les personnes qui sortent des chemins qui posent problème
 - avec prélèvement de flore en sous-bois
 - et le stationnement anarchique
 - info sur "ne pas arracher"
 - c'est l'accroissement du public qui reste critique
 - accroissement démographique
- analyser les impacts de la fréquentation sur le milieu naturel
 - impact sur la faune
 - période sensible de mise bas ou du brème
- où faire des parkings ?
 - plutôt à l'extérieur de la forêt ? en périphérie du massif
- fermeture temporaire de certains itinéraires
 - avec information auprès du public
 - près des mares
- jouer sur l'accessibilité des lieux

des espaces à différencier en forêt

- les entrées de forêt
 - avec une information adaptée
 - situées en périphérie de la forêt
- les coeurs de forêt
 - à protéger
 - préservent leur tranquillité
- les cavités souterraines
 - informer sur les risques

quelles parties privilégier pour le public ?

- les zones d'entrée
 - ce sont des parkings
- proximité des zones de patrimoine culturel
 - problème lorsque situés près de sites naturels sensibles
- proximité des maisons forestières

- quels véhicules sont autorisés ? quels usages sont limités ?
 - interdits comme dans tous les espaces naturels
 - quads, motos ?
 - paintball
 - chiens de traîneau
 - attelages de chevaux
 - réglementation différente selon les forêts

Comment sensibiliser le public aux patrimoines forestier, écologique, culturel ; et comment valoriser ces patrimoines ?

cartographier les patrimoines (cartes IGN - itinéraires)

- manque de documents supports dans les OTSI
- praticabilité et sensibilisation sur les sentiers touristiques
- sites internet (Oise à pied)
- entretien des circuits de randonnées à long terme
- topoguide SPFC en cours de rédaction
- idée d'un petit guide papier accessible à tous les publics comme première approche de la forêt ?
 - problème pour adapter le contenu aux publics
 - évite l'accumulation de panneaux en forêt
- limitation de l'accueil du public à certaines zones
 - circuits thématiques à développer ?
 - périodes à respecter (ex : mise bas des Cervidés, brâme)
 - importance de canaliser le public en fonction des parkings et des circuits balisés
- besoin d'information sur l'offre en forêt (accueil, patrimoine...)

question de la quantité de panneaux en forêt

- ne pas domestiquer la forêt
- profiter des départs de circuits touristiques pour localiser les panneaux
- problème de connexion en forêt
- possible aux points d'entrées
- laisser le public découvrir par lui-même
- flash codes

valorisation du patrimoine historique

- promeneurs au départ du palais de Compiègne - Petit Parc
 - sensibilisation sur site (panneaux)
 - mieux identifier Petit Parc et Grand Parc
 - historique du Berceau de l'impératrice non visible pour le grand public
 - comment mettre en place cette sensibilisation sur site (Palais - Gd Parc - Bx Monts)
- éléments d'intérêt autour du massif
 - château de Pierrefonds
 - palais de Compiègne
 - vallée de l'automne
- poteaux de carrefour
 - méconnaissance de leur histoire par le public
 - rassurant pour les promeneurs (repère)

lieu stratégique de communication : portes d'entrée et sites de fixation du public dans la forêt ?

- comment faire venir le public en forêt ? par quels accès ?
 - forêt abordable sans forcément utiliser la voiture, notamment au départ de Compiègne
 - manque de liaison douce Compiègne - Pierrefonds ?
- Compiègne = porte d'entrée principale (Grand Parc, Car. Royal ...)
- quelle entrée pour quel public ? valorisation en fonction des publics
 - aménagements et communication à adapter
 - communication globale et communications spécialisées
 - public prioritaire pour cibler la sensibilisation = public scolaire ; enfants
 - autres publics "touristes" (randonneurs, cyclistes, cavaliers, chasseurs ...)
 - charte du promeneur
 - contenus Guide vert, Guide du routard...
 - intérêt du promeneur de savoir où il est et ce qu'il visite
 - voir l'étude du Comité Régional du Tourisme par segments de clientèle et leurs attentes
- entrées thématiques (ex : Vivier Corax - thématique "eau")

support internet

- intérêt d'un site internet unique où trouver toutes les infos et pour que le grand public sache où se renseigner
- intérêt d'un site internet reprenant toutes les offres existantes pour satisfaire tous les publics
 - site général renvoyant vers des thématiques spécifiques

communication sur la gestion au quotidien

- comment ? (ex : infos jours de chasse)
- jours de chasse transmis aux OTSI, aux scolaires, aux mairies
- clarté de compréhension des panneaux (ex : chasse)
- comment expliquer la nécessité de la chasse ? l'équilibre sylvo-cynégétique ?
- intégrer dans les messages le rôle de production de la forêt tout comme sa gestion multifonctionnelle
- sensibilisation à la sylviculture ; expliquer la vie de la forêt

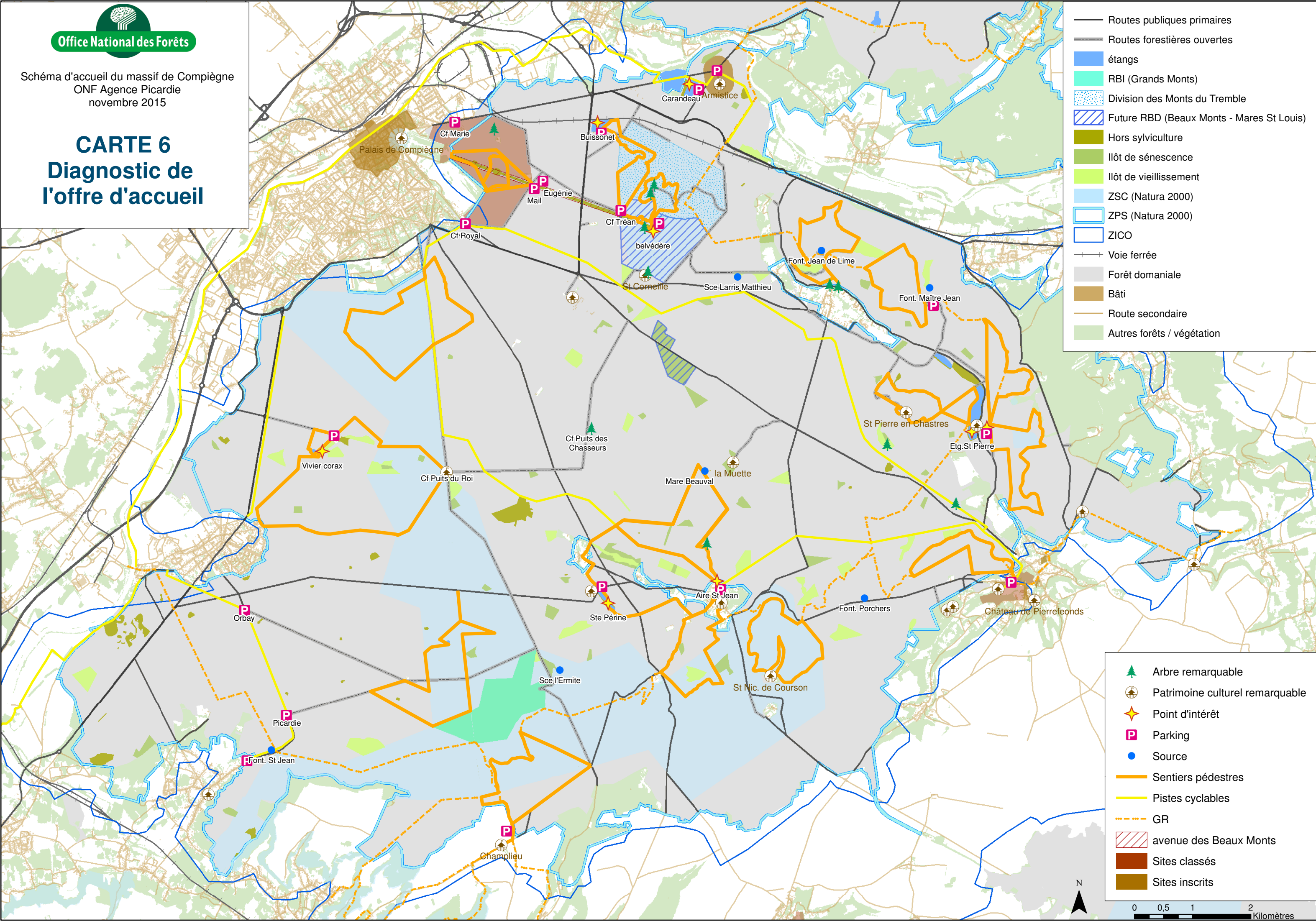
	Atouts / Opportunités	Faiblesses / Points de vigilance	Enjeux
Territoire et identité	<ul style="list-style-type: none"> → Proximité de Paris et de Roissy – une attractivité potentielle pour de nouveaux résidents. → Tourisme parisiens : zone tampon dans le Val d'Oise et le Sud Picard. → Une politique touristique (ARC) orientée vers la forêt. Une forêt proche de la ville, fréquentée par un certain nombre d'habités et de locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> → Tourisme et attractivité : concurrence avec d'autres forêts de Picardie (Chantilly, Halatte, Ermenonville). Touristes parisiens : Compiègne en retrait par rapport à Rambouillet, Fontainebleau... → Pression urbaine en développement au sud de la forêt (vallée de l'automne, liaison RN2/RN31). → La forêt peut être vue comme une contrainte pour l'urbanisation, et un espace réservé aux compiégnais 	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer le lien entre la forêt et la ville.
Situation et accès	<ul style="list-style-type: none"> → Des villes et villages attractifs en bordure de forêt (châteaux...), des villages clairières pouvant devenir des lieux de fixation. 	<ul style="list-style-type: none"> → Une gare éloignée de la forêt. → Des lieux identifiés très fréquentés : ex. allée des Beaux Monts, Grand Parc. → Des grandes chasses qui donnent une image « anarchique » de la circulation (suiveurs en voiture...). 	<ul style="list-style-type: none"> → Définir les points de fixation du public, propices et pertinents ; en relation avec les portes d'entrée et les lieux de stationnement à privilégier (canalisation de la fréquentation). → Définir le plan des circulations.
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> → Patrimoine naturel : une grande forêt, une diversité de vie (émerveillement). Une forêt marécageuse, humide et froide => espèces de flore et de faune rares (reliques glaciaires). Un espace de nature et de respiration. → Patrimoine culturel : une identité forte liée à la chasse (lien Palais forêt), à l'histoire, au cheval. → Patrimoine paysager (hautes futaies, clairières...). → Topoguide SPFC en cours de rédaction. → Éléments d'intérêt autour du massif (Palais de Compiègne, château de Pierrefonds, vallée de l'Automne...). 	<ul style="list-style-type: none"> → Des lieux de reproduction à préserver, des espèces rares et sensibles. Des zones biologiques situées en périphérie, rôle de connexion entre les massifs (trame verte). → Risque de sur-fréquentation (démographie, pression urbaine). → Manque de documents supports dans les OTSI, de cartes → Manque de visibilité de l'histoire de la forêt (le public ne la connaît pas / peu) – notamment distinction et lien historique Palais / Petit Parc / Grand Parc / forêt ; éléments comme le Berceau, les poteaux de carrefour... → Patrimoine géologique non valorisé encore (projet circuit du Cuisien ?) 	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les zones sensibles concernant le patrimoine naturel, pour déterminer les zones où l'on ne souhaite pas accueillir, et celles où un aménagement serait possible en vue de la découverte et de la sensibilisation au patrimoine naturel. → Préserver les patrimoines de la forêt. → Mettre en valeur les éléments de l'identité patrimoniale auprès du public.
Pratiques	<ul style="list-style-type: none"> → Un réseau de sentiers pédestres (17) et vélos (70km), balisés et équipés, carte IGN publiée. Un axe EV3 (euro-véloroute) depuis Nord-Europe, passant par la Trans'Oise. Un projet de route équestre (d'Artagnan), via Chantilly. → Absence de conflit majeur actuel. → Une opportunité de développer de nouvelles formes de tourisme (éco-tourisme). 	<ul style="list-style-type: none"> → Activités sportives les jours de chasse, activités dérangeantes (nocturnes, paintball, courses d'orientation (épreuve du bac) pendant la période de mise bas ; pénétration dans les parcelles). → Plusieurs publics et besoins – absence d'enquêtes de fréquentation, d'enquêtes qualitatives. → Dégradation des sentiers pédestres par les équestres en période humide, ainsi que des mares forestières. 	<ul style="list-style-type: none"> → Cadrer les activités dérangeantes pour la faune et les habitats naturels, afin de limiter leur impact. → Veiller à ce que l'offre touristique réponde aux besoins des différents types d'utilisateurs, de façon conciliée et canalisée.

Pédagogie et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> → Le riverain est très attaché à sa forêt. → La forêt est un espace d'éducation privilégié. → On peut s'appuyer sur des événements existants (vecteurs de communication). → Multiplicité des thèmes possibles de communication. → Arboretum de Saint Jean aux Bois : lieu de sensibilisation pédagogique (non-voyants, PMR). → Sorties nature : attractivité des sorties brame, champignons. Plusieurs partenaires proposent des sorties pour les scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> → Des bonnes pratiques non connues de tous. Problème des déchets importants en forêt. → Promeneurs qui sortent des circuits (cueillette...), risque de dégradation de milieux et d'espèces sensibles – Manque de sensibilisation du grand public. Stationnements anarchiques. → Une opposition potentielle des riverains aux changements : des paysages et de nouveaux usagers. → Incompréhension des enclos par le public, de la sylviculture (coupes), de la chasse. → Manque de prise en compte du public à handicap. → Sorties nature : difficultés à définir les rôles de chaque partenaire. 	<ul style="list-style-type: none"> → Faire connaître la forêt et ses richesses patrimoniales, tout en les préservant ; améliorer la communication sur la gestion et les usages de la forêt, sur la vie de la forêt, et sur la notion de lieu de quiétude. <i>Adapter les messages et les supports en fonction du public visé (y c. public à handicap)</i> → Rectifier l'image de la forêt, perçue actuellement comme un « espace de liberté totale ». → Définir les relais d'information sur le massif et sur le territoire. → Structurer l'offre d'animation nature en forêt.
Information	<ul style="list-style-type: none"> → Des panneaux d'information aux départs des sentiers. 	<ul style="list-style-type: none"> → Manque d'information globale sur l'offre d'accueil en forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> → Fournir au public un (des) support(s) d'informations générales.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> → Atelier accueil du comité consultatif. 	<ul style="list-style-type: none"> → Un manque d'échange d'informations entre les partenaires. → Un dynamisme de la concertation à relancer et à maintenir. 	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la coopération partenariale et le dynamisme de la concertation.

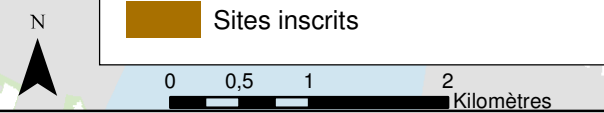
CARTE 6

Diagnostic de l'offre d'accueil

- Routes publiques primaires
- Routes forestières ouvertes
- étangs
- RBI (Grands Monts)
- Division des Monts du Tremble
- Future RBD (Beaux Monts - Mares St Louis)
- Hors sylviculture
- Ilôt de sénescence
- Ilôt de vieillissement
- ZSC (Natura 2000)
- ZPS (Natura 2000)
- ZICO
- Voie ferrée
- Forêt domaniale
- Bâti
- Route secondaire
- Autres forêts / végétation



- Arbre remarquable
- Patrimoine culturel remarquable
- ★ Point d'intérêt
- Parking
- Source
- Sentiers pédestres
- Pistes cyclables
- GR
- avenue des Beaux Monts
- Sites classés
- Sites inscrits



PARTIE 3 - FORMULATION DU SCHEMA D'ACCUEIL : ORIENTATIONS ET PLAN D'ACTION

3.1. Les grandes orientations

À partir du tableau des enjeux, les groupes de travail ont réfléchi à des pistes d'actions, à des propositions, pour y répondre. Le travail s'est fait en petits groupes de 4 personnes, animés sur le principe du café-concertation.

Cela a permis de faire émerger de nombreuses propositions, dont les plus concrètes ont ensuite été approfondies pour construire le plan d'action.

L'ensemble des propositions figure dans les comptes-rendus de ces deux réunions → [Annexe 1](#).

Les principales orientations sont ici reprises par thématique.

3.1.1. Groupe n°1 – Pratiques et usages

Une grande partie du travail de ce groupe s'est portée sur la définition du schéma spatial objectif : localisation des parkings et des sites d'accueil, offre de sentiers de randonnée, définition des zones dédiées à l'accueil et des zones dites « cœur de forêt » où l'accueil ne doit pas être développé. Les orientations principales qui ressortent de cette réflexion sont les suivantes :

- Le rôle des villages forestiers dans l'accueil du public est à conforter : portes d'entrée en forêt, ils sont source d'attractivité et permettent une cohérence forêt / territoire ;
- L'accueil doit se baser sur un petit nombre de points de fixation, bien aménagés, afin de permettre la découverte et la mise en valeur des patrimoines de façon canalisée ;
- La signalétique sur le massif est à améliorer, afin de bien guider les visiteurs ;
- Une bonne gestion des interfaces d'enjeux, avec la nécessité de conserver une vraie forêt qui ne doit pas devenir un parc : préserver les espaces les plus sensibles, user de pédagogie, réduire les circulations de transit, limiter le dérangement de la faune, donner la priorité aux circulations douces...
- La communication est essentielle pour faire respecter les zones d'accueil en forêt et éviter les conflits d'usage ;
- Une dimension pédagogique est à apporter sur des sites à fort potentiel, jouant le double rôle de découverte et de compréhension pour une meilleure préservation ;

Concernant les sentiers pédestres, le besoin a été exprimé de réduire l'offre actuelle des nombreux sentiers familiaux sans équipement particulier, et de diversifier en parallèle les offres thématiques sur ce qui fait l'identité du territoire (eau, biodiversité, patrimoine culturel, archéologique, sylvicole, paysager...), grâce à des supports variés.

De nombreux types de conflits d'usage ont été passés en revue, les propositions tendent toutes vers une même clé de résolution : la bonne communication, par l'ONF, et entre les usagers, sur le terrain (signalétique) comme sur les supports média.

Enfin, une application concrète de toutes ces problématiques a été étudiée à l'échelle d'un site : les étangs Saint Pierre. Site majeur d'accueil du public à Compiègne, faisant déjà l'objet d'une restauration

écologique, et demandant une réflexion sur la conciliation des usages, c'est un site prioritaire pour mener une réflexion sur l'accueil des publics et le paysage.

3.1.2. Groupe n° 2 – Messages et supports de communication

Concernant les formes de communications, les supports à privilégier, la question de la quantité de panneaux était consensuelle : dans une optique de non artificialisation du milieu naturel, les supports panneaux / pupitres doivent être minimaux, bien choisis, et pertinents. Il reste à exploiter davantage les autres formes de communication : papier, oral, numérique...

Concernant les messages, les attentes sont fortes sur l'explication de la vie de la forêt (dans toutes ses dimensions : production, environnement, social, historique...), et la sensibilisation des usagers au respect du milieu et des espèces.

Une stratégie de communication efficace repose sur des moyens humains et financiers disponibles, qui sont souvent des facteurs limitants. L'ambition du plan d'action pour le volet communication sera limitée aux moyens mobilisables, par l'ONF, et par les partenaires locaux.

3.1.3. Réflexions sur les plans de circulation

La question de définition de plans de circulation pour les types d'usagers concernés (piétons, cyclistes, veneurs, motorisés) est débattue et réfléchi depuis longtemps, et évolue doucement.

L'atelier accueil du comité consultatif avait élaboré les 17 circuits en forêt domaniale, à vocation familiale.

Une convention existe définissant les routes empruntables par les veneurs, datant de 2008.

Concernant la modification des voies ouvertes à la circulation motorisée sur des routes forestières, l'évolution est plus délicate et difficilement acceptée.

Le comité consultatif de la forêt de Compiègne s'est déjà penché sur la question des plans de circulation. Plusieurs principes ont été actés lors des réunions du comité :

- donner la priorité aux piétons par rapport aux autres usagers
- fermer les routes forestières à partir des routes publiques
- maintenir l'accès aux zones d'accueil et y assurer des zones de stationnement
- éviter le transit par la forêt (mais chaque itinéraire sera étudié avec les différents partenaires)
- pérenniser la convention « circuit des veneurs » (avec un accès maîtrisé pour les suiveurs)

3.2. Définition du plan d'action

Suite aux premières réunions de concertation, une première liste de propositions d'action a été soumise aux groupes de travail, pour aboutir à un classement / hiérarchisation, et nourrir les fiches action retenues. Sur cette base, l'ONF et le comité de pilotage Forêt d'Exception ont arrêté le plan d'action pour la période 2016-2025.

3.2.1. Un programme d'action sur 10 ans

Neuf grands projets ont été retenus pour le programme d'action.

→ [Plan d'action](#)

3.2.2. L'articulation avec le Contrat de projet Forêt d'Exception®

Le Contrat de projet 2013-2017 « Compiègne, Forêt d'Exception® », a défini dans son plan d'action des projets plus ou moins relatifs à l'accueil du public.

Pour une articulation claire des deux documents, quelques précisions :

- Les relevés LIDAR (télédétection par laser aéroporté) permettront une valorisation auprès du grand public de certains éléments de patrimoine archéologique.
- Le Grand Parc, qui a fait l'objet de plusieurs études de valorisation paysagère et touristique, est inclus dans son ensemble au sein d'une même fiche projet, reprise ici en une fiche action. Les actions successives que comporte ce projet de restauration, ont été définies par le comité de suivi « Grand Parc » (action 4).
- De même, la restauration paysagère et touristique des étangs Saint Pierre, prévue au Contrat de projet, fait ici l'objet d'une fiche action, plus détaillée (action 1).
- Les projets du contrat relatifs à la communication et à la valorisation du massif, se retrouvent ici dans la fiche action globale de valorisation (action 9).

3.2.3. Une stratégie spatiale d'accueil

Les grandes modifications sont retranscrites dans la carte d'évolution de l'offre d'accueil. Elle fait apparaître les sites et sentiers qui sont touchés par un réaménagement, qui font l'objet d'une fiche action.

→ [Carte 7 : Evolution de l'offre d'accueil](#)

En ce qui concerne le plan de circulation, la carte propose des modifications à long terme. Ce ne sont que des propositions, formulées par les groupes de travail, mais qui doivent être étudiées au cas par cas et en concertation avec les communes concernées.

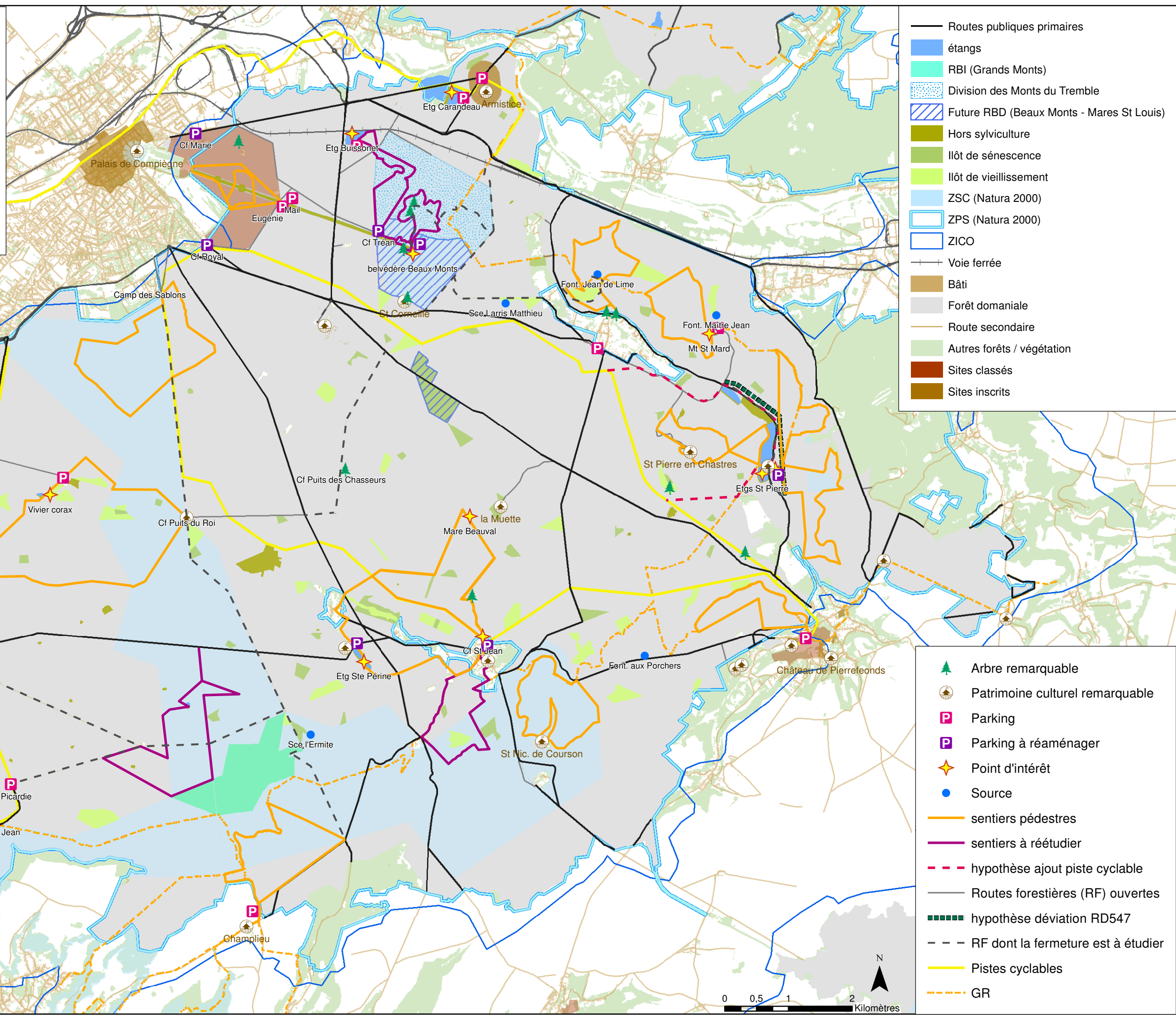
3.3. Les fiches action

Les budgets prévisionnels figurés dans les fiches action sont une estimation des coûts de chaque action, et ne présupposent aucun plan de financement établi ni aucune demande de subvention effectuée.

Plan d'action du schéma d'accueil du public de Compiègne - 2016 à 2025

Action	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réaménager le site des étangs Saint Pierre										
liaison cyclable - phase 1										
étude paysagère et touristique										
travaux paysagers										
travaux routiers										
équipement en mobiliers										
Réaménager l'espace d'accueil à l'étang de Ste Périne										
réhabilitation sentier du tour de l'étang										
sécurisation du site										
création sentier thématique										
aménagement du site - projet, travaux et équipement										
Requalifier l'offre sur le site des Beaux Monts / Mont du Tremble et le carrefour du Tréan										
définition du projet										
réaménagement du carrefour du Tréan										
sentiers de randonnée										
valorisation pédagogique										
Restaurer la qualité paysagère et touristique du Grand Parc										
carrefour Demorlaine										
avenue du Berceau										
carrefour Royal										
travail sur les lisières (carrefours, allées)										
carrefour Marie										
Réaménager le carrefour St Jean										
définition du projet										
étude et avant-projet										
aménagement, équipement										
Valoriser la bordure de forêt sur la zone des Sablons (ex 25e RGA)										
création voies d'entrée										
raccordement voies douces										
création sentiers à thème										
plan de gestion zone forestière										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025

CARTE 7 Evolution de l'offre d'accueil



- Routes publiques primaires
- étangs
- RBI (Grands Monts)
- Division des Monts du Tremble
- Future RBD (Beaux Monts - Mares St Louis)
- Hors sylviculture
- Ilôt de sénescence
- Ilôt de vieillissement
- ZSC (Natura 2000)
- ZPS (Natura 2000)
- ZICO
- Voie ferrée
- Bâti
- Forêt domaniale
- Route secondaire
- Autres forêts / végétation
- Sites classés
- Sites inscrits

- ▲ Arbre remarquable
- ⦿ Patrimoine culturel remarquable
- Parking
- Parking à réaménager
- ★ Point d'intérêt
- Source
- sentiers pédestres
- sentiers à réétudier
- - - hypothèse ajout piste cyclable
- Routes forestières (RF) ouvertes
- hypothèse déviation RD547
- - - RF dont la fermeture est à étudier
- Pistes cyclables
- - - GR



Action 1 - Réaménager le site des étangs Saint Pierre

Le site des étangs Saint Pierre est un point d'accueil majeur et très fréquenté sur le massif. Il rassemble de nombreux usages et problématiques à concilier :

- piéton (aires de pique-nique avec barbecues, départ de 3 sentiers, promenade autour de l'étang, quantité de déchets problématique),
- loisirs (pêche, accrobranche Grimp A l'Arb),
- forestiers (exploitation et renouvellement des peuplements),
- environnement (restauration hydro écologique des étangs et du ru de Berne, qui les alimente)
- attrait culturel et paysager (Pavillon Eugénie, étangs, paysage forestier).

Objectifs de l'action

Requalifier ce site majeur d'accueil du public. Concilier les pratiques et les usagers : accueil / gestion forestière / pêche ; piéton / vélo / voiture, etc. Développer la circulation douce sur le site.



Description de l'action

1) Réaliser la liaison cyclable entre la piste Compiègne / Pierrefonds, au niveau du carrefour du Cerf, jusqu'à la Route du Faubourg St Pierre (route asphaltée) : mise en asphalté d'un layon forestier actuellement en terrain naturel.

2) En haute saison, effectuer des tournées de ramassage de déchets plus fréquentes (jusque 3 à 4 fois par semaine), dès 2016, et ce tous les ans.

3) Pour la réhabilitation complète de ce vaste site, la première étape est de lancer une étude de requalification paysagère et touristique. La problématique de renouvellement des peuplements se pose à très court terme et nécessite d'être étudiée en priorité.

Les questions à étudier sont notamment les suivantes :

- Comment gérer le renouvellement des parcelles forestières autour du site, en termes de desserte et stockage des bois, et en termes de paysage ?
- Comment mettre en œuvre l'accès cyclable depuis la piste Compiègne / Pierrefonds, pour permettre de longer les étangs ?
- Comment améliorer la sécurité des usagers, par rapport à la route départementale qui traverse le site ?
- Comment aménager l'aire de loisirs dans son ensemble ? Comment mieux intégrer les places à barbecue dans le paysage ? Comment améliorer la propreté du site ? Quel devenir pour le pavillon de chasse ?

L'étude se penchera également sur le développement d'une offre d'accueil thématique, en rapport notamment avec la charge historique des lieux et à sa valorisation. Une liaison avec le Circuit géologique du Cuisien, projet mené par la CCLLO, sera mise en œuvre (départ secondaire aux étangs).

4) Réalisation des travaux paysagers, routiers et d'accueil suite à l'étude. Rééquipement du site.

Porteur du projet

ONF

Partenaires techniques et financiers

DREAL, CD60, ARC, Région, Palais

Calendrier et budget prévisionnels

	2016	2017	2018	2019
1) liaison cyclable – phase 1	20 000 €			
3) Etude paysagère et touristique	40 000 €			
4) Travaux paysagers		20 000 €	20 000 €	
Travaux routiers		X	X	
Equipement en mobiliers – conception, fabrication et pose			Selon les résultats de l'étude (min. 5 000 €)	Selon les résultats de l'étude (min. 5 000 €)

NB : le devenir du Pavillon Eugénie est encore incertain à ce jour.

L'étude conduite en 2014 sur les maisons forestières d'exception du massif avait proposé une valorisation du Pavillon Eugénie en halte gourmande et hub de loisir, avec création d'un espace restauration avec ponton donnant sur l'étang, voire une activité de location de barques.

Action 2 – Réaménager l'espace d'accueil à l'étang de Sainte Périne

Sainte Périne est un site d'accueil important, de par son accessibilité et son attrait paysager. L'étang fut creusé par un forestier au XVIII^e siècle, dans une zone humide. Situé près du village de Saint-Jean-aux-Bois, sur la route de Lacroix-Saint-Ouen, la présence de l'étang dans un écrin arboré et de la maison forestière de Sainte Périne en fait un lieu à caractère plus intimiste que les étangs Saint Pierre. Il est également fréquenté par les pêcheurs.

L'espace de stationnement n'est pas matérialisé ni encadré, l'offre d'accueil est minimale : une table-banc sur un petit espace entretenu en surplomb, une deuxième en sous-bois près de l'étang. Un petit sentier de promenade fait le tour de l'étang ; avec quelques difficultés de praticabilité en période humide.

La traversée de la route départementale n'est pas sécurisée, et la visibilité est très faible.

Objectifs de l'action

Requalifier et sécuriser le site, qui est l'un des principaux sites d'accueil en forêt ; en conservant l'esprit des lieux intimiste et l'ambiance paysagère.



Description de l'action

- 1) Rétablir le sentier faisant le tour de l'étang, implanter une signalétique.
- 2) Porter à connaissance du Conseil départemental la problématique de sécurisation de la traversée de la route départementale, afin d'y remédier.
- 3) Créer un sentier thématique au départ de ce site, par exemple sur le thème de l'eau.
- 4) Réaliser un avant-projet détaillé, puis les travaux d'aménagement, comprenant notamment :
 - Un aménagement des stationnements le long du mur de la maison forestière (de l'autre côté de la route, à l'entrée de la route forestière fermée)
 - Un aménagement de l'aire d'accueil près de l'étang (espace de détente, d'information, de découverte), avec éventuellement une place PMR

Porteur du projet

ONF

Partenaires techniques et financiers

CD60 (notamment concertation pour la sécurisation de la RD), ARC, Région

Calendrier et budget prévisionnels

	2017	2018	2019	2020
1) Sentier du tour de l'étang	5 000 €			
2) Sécurisation du site	concertation	réalisation		
3) Création sentier thématique		15 000 €	15 000 €	
4) Aménagement du site – projet, travaux et équipement			15 000 €	15 000 €

NB : le devenir de la maison de Sainte Périne, classée au titre des monuments historiques, est encore incertain à ce jour.

L'étude conduite en 2014 sur les maisons forestières d'exception du massif avait proposé une valorisation de Sainte Périne en hébergement haut de gamme (gestion privée), avec possibilité d'un accueil d'équestres.

Action 3 – Requalifier l’offre sur le site des Beaux Monts / Mont du Tremble et le carrefour du Tréan

Le carrefour du Tréan est situé à proximité immédiate de l’avenue des Beaux Monts, au pied de la butte des Beaux Monts. La zone comprend un parking délimité par des plots, c’est le départ de deux sentiers de randonnée : les circuits des Beaux Monts et du Mont du tremble.

Le belvédère des Beaux Monts, site paysager très attractif réaménagé en 2009, est accessible à pied par le sentier depuis le carrefour du Tréan, ou en voiture depuis l’autre côté de la butte par le carrefour du P. Caborne, et comprend quatre places de parking dont deux réservées PMR. Trois arbres remarquables se trouvent à proximité.

L’enjeu paysager et écologique de ce site est très fort : les peuplements plantés il y a plus de 4 siècles, et qui avaient été classés en Série Artistique sous Napoléon, font l’objet d’un plan de gestion en Réserve Biologique Dirigée, en cours d’élaboration.

La question de l’offre d’accueil du public sur cet ensemble est à étudier en même temps que l’élaboration du plan de gestion de la RBD, donc à définir en conciliation avec la préservation du milieu, et dans une optique de sécurité du public vis-à-vis de la dangerosité des peuplements.



Carrefour du Tréan



Belvédère

Objectifs de l’action

Redéfinir les espaces à vocation d’accueil, de façon à canaliser le public, dans une logique de découverte, d’information sur les enjeux du site, et de sensibilisation. Repenser les circuits de randonnée, pour assurer un maximum de sécurité au public, la préservation du milieu, et y ajouter une dimension pédagogique.

Description de l’action

L’étude de réaménagement du site doit être globale, pour définir la stratégie d’accueil. Les questions qui seront notamment posées pour définir les réaménagements :

- Conserve-t-on l’accès motorisé au belvédère ?
- Quelle ambition donner à l’accueil sur le carrefour du Tréan ? Cela dépendra notamment du maintien ou non du parking du belvédère.

- Comment améliorer l'aspect visuel du site, et limiter l'érosion due aux circulations des piétons, cyclistes et cavaliers ?
- Comment organiser l'information sur site, et l'offre de découverte et de sensibilisation ?
- Définir le(s) tracé(s) de promenade sur le site, permettant à la fois la préservation du site, la sécurité du public, et une possibilité de valorisation pédagogique.

Porteur du projet

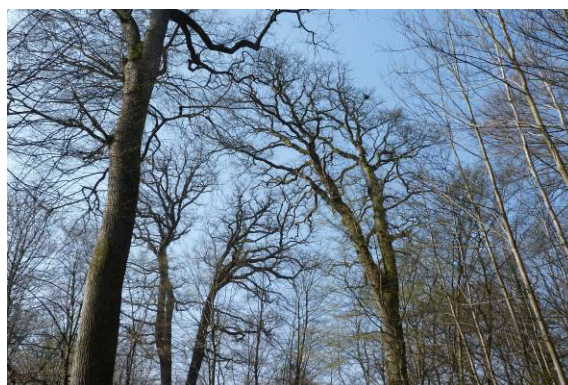
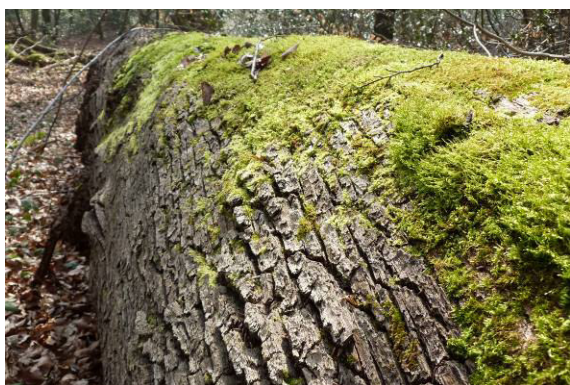
ONF

Partenaires techniques et financiers

CD60, ARC, Région, associations naturalistes, associations de randonneurs, ADAPEI, animateur du site Natura 2000

Calendrier et budget prévisionnels

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Définition du projet</i>	concertation	concertation				
<i>Réaménagement du carrefour du Tréan</i>		x	x	x		
<i>Sentiers de randonnée</i>		x	x	x		
<i>Valorisation pédagogique</i>			x	x	x	x



Les chênes pluriséculaires des Beaux Monts

Action 4 – Restaurer la qualité paysagère et touristique du Grand Parc

Le Grand Parc, site classé à l'interface avec la ville de Compiègne, est un site majeur de l'accueil du public. Sa revalorisation historique et paysagère a fait l'objet d'une étude (Bureau d'études ONF, 2012). Les grandes orientations, les fiches action et les priorités ont été définies en concertation avec le comité de suivi « Grand Parc ». Cette fiche action reprend les principaux éléments, de façon opérationnelle.

La restauration de l'avenue des Beaux Monts a été entamée avec la réfection des alignements du carrefour Amélie, dont les travaux se terminent à l'hiver 2015-2016.

Description des actions

- 1) Poursuite de la restauration de l'avenue des Beaux Monts : restauration du carrefour Demorlaine.
- 2) Restauration du Berceau de l'Impératrice : gestion de la végétation, restauration sécuritaire de la structure, par tranches.
- 3) Restauration du carrefour Royal : remise à niveau des équipements (phase 1), puis réaménagement du carrefour (phase 2).
- 4) Retendre les lisières des carrefours et des allées.
- 5) Restaurer le carrefour Marie, et ses avenues rayonnantes (revoir les accès aux équipements et leurs limites, la conciliation des usages, réaffirmer l'entrée dans l'espace forestier).

Porteur du projet

ONF

Partenaires techniques et financiers

ARC, Ville de Compiègne, CD60, Région, DREAL, Palais, SDAP

Calendrier et budget prévisionnels

	2016	2017	2018	2019	
1) carrefour Demorlaine	Avant-projet 15 000 €	Travaux 50 000 €	Valorisation 5 000 €		
2) avenue du Berceau	Végétation 20 000 €	Ferronnerie 50 000 €	Ferronnerie 50 000 €	Ferronnerie 50 000 €	
3) carrefour Royal	Phase 1 5 000 €	Phase 1 5 000 €			
4) travail des lisières	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
	2020	2021	2022	2023	2024
3) carrefour Royal		Phase 2 15 000 €	Phase 2 50 000 €		
5) carrefour Marie	Concertation	Concertation	Avant-projet 20 000 €	Travaux 30 000 €	Travaux 30 000 €

Action 5 – Réaménager le carrefour Saint Jean

Le village de Saint-Jean-aux-Bois est un point attractif du massif forestier. Le carrefour Saint Jean est un point d'entrée vers la forêt. Trois sentiers de randonnée pédestre partent de ce carrefour, conduisant notamment au chêne Saint Jean, à la mare Beauval, et à l'étang de Sainte Périne. C'est également un point de passage de la piste cyclable reliant Compiègne à Pierrefonds.

Le parking est situé à cheval entre le territoire de la commune et le domaine de l'Etat. Actuellement, il semble sous-dimensionné par rapport à la fréquentation. Sur le carrefour se trouve une petite aire de pique-nique, dans le périmètre de la domaniale, et entretenue avec l'aide de la commune.

Objectif de l'action

Requalifier ce site comme une des entrées principales en forêt : capacité d'accueil, équipements éventuels, visibilité.

Description de l'action

Réaliser une étude de réaménagement paysagère et touristique, pour étudier et réaliser les points suivants :

- Reprise des stationnements – augmentation de la capacité d'accueil et de la fonctionnalité du site
- Visibilité – indication du site depuis le centre-ville
- Equipements – mobilier pique-nique à l'entrée du site ; équipements (poubelles près du parking ? signalétique indiquant les toilettes publiques ?) ; signalétique vers les parkings au sein du village ; panneau d'interprétation et de valorisation des lieux (éléments sur la commune de Saint Jean, les éléments remarquables...).

Porteur du projet

Commune de Saint-Jean-aux-Bois / ARC ?

Partenaires techniques et financiers

ONF, CD60, Région, DREAL

Calendrier et budget prévisionnels

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Définition du projet</i>	concertation	concertation			
<i>Etude et avant-projet</i>		x	x		
<i>Aménagements, équipements</i>				x	x

Action 6 - Valoriser la bordure de forêt sur la zone des Sablons (anciennement 25^e RGA)

La zone de l'ancien 25^e RGA, qui n'est plus exploitée par l'armée, est une nouvelle zone de développement en bordure de forêt. La création d'une rocade de contournement est prévue prochainement.

La bordure de forêt sur la zone des Sablons est une porte d'entrée qui prendra de l'importance, et qu'il convient donc de valoriser en conséquence. Sa localisation permet d'envisager à ce nouvel accès une vocation de sensibilisation du public, notamment du public en difficulté (venant des quartiers prioritaires).

Objectif de l'action

Valoriser cette entrée de forêt, avec des aménagements pour l'accueil et la découverte du milieu forestier, en privilégiant les modes de déplacement « doux ».

Description de l'action

1) Création de deux voies d'entrée en forêt :

- Une voie sécurisée et dédiée à la circulation douce depuis le rond-point de la Victoire, sur l'ancien tracé de la route d'entrée au camp militaire ;
- Création d'un parking au croisement de la nouvelle route de contournement (nouvelle rocade) et de l'Avenue Marigny.

2) Privilégier les modes doux :

- Fermeture de la route du Moulin et transformation en voie douce ;
- Raccordement au réseau cyclable de la nouvelle voie d'entrée créée, par le chemin de bordure du camp militaire.

3) Création de sentiers pédestres (thématiques) depuis les nouvelles voies d'entrées.

4) Aménagement et plan de gestion de la partie de forêt entourée de routes, suite à la création de la nouvelle rocade.

Porteur du projet

ONF, ARC

Partenaires techniques et financiers

CD60, Région...

Calendrier et budget prévisionnels – en fonction de l'avancement des travaux sur la zone des Sablons

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1) Voies d'entrée	Réflexion, définition du projet	x	x				
2) Voies douces			x	x			
3) Sentiers					x	x	x
4) Plan de gestion				x	x		

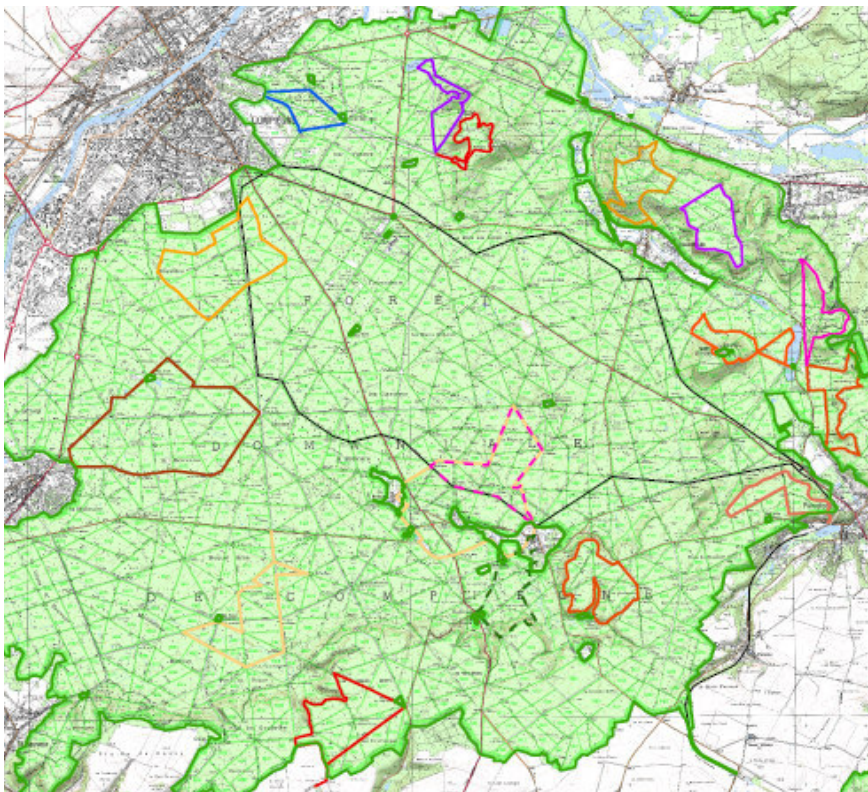
Action 7 – Requalifier les circuits de randonnée

La forêt de Compiègne comporte 17 boucles de randonnée balisées, et un sentier pédagogique équipé (la Rainette, au Vivier corax). Les boucles de randonnée ont été créées à l'initiative de l'atelier « Accueil » du comité consultatif il y a une dizaine d'années, dans l'objectif de proposer au public des balades familiales de moyenne distance. Le sentier de la Rainette a été équipé en 2012-2013, il est très apprécié du public et notamment des scolaires.

Aujourd'hui, se pose la question de la pertinence d'un si grand nombre de circuits, dont certains sont à revoir suite à l'évolution des paysages, ainsi que de la forme de ces circuits équipés simplement, sans dimension de découverte pédagogique, et dont aucun n'est accessible au public à handicap.

Objectifs de l'action

Proposer au public un éventail de circuits de randonnée et de découverte variés, adaptés à différents types de public, répondant à leurs besoins, dans le respect du milieu naturel.



Description de l'action

1) Réunion d'un comité de suivi : il s'agira dans un premier temps de réfléchir à la pertinence de chaque sentier actuel, pour déterminer les modifications à apporter (sentiers à supprimer, à modifier, ou à garder tels quels).

2) Modification des circuits suivants :

- Suppression du circuit du Hourvari (zone peu praticable, peuplements touchés par la tempête de juillet 2013)
- Modification des sentiers passant aux Beaux Monts (en accord avec la gestion de la RBD, et y en ajoutant des éléments d'information et de sensibilisation)

- Modification du circuit Petits Monts et Vaudrampont (zone peu praticable)
- Suppression éventuelle d'autres circuits jugés obsolètes

3) Création d'un parcours permanent d'orientation (PPO), dans le Grand Parc

4) Ensuite, la réflexion se portera sur le renouvellement de l'offre de sentiers : création éventuelle d'un ou deux petits sentiers pédagogiques thématiques (sur le modèle de la Rainette), ou ajout d'éléments d'interprétation sur des sentiers existants. On étudiera la possibilité de l'accès pour certains handicaps (PMR, visuel...), ainsi que les moyens numériques de valorisation pour ne pas multiplier les équipements.

- Création d'un sentier d'interprétation autour du site de l'étang de Sainte Périne (cf. action 2)
- Création d'un ou deux sentiers d'interprétation sur le site des étangs Saint Pierre
- Création éventuelle d'autres sentiers d'interprétation

Porteur du projet

ONF

Partenaires techniques et financiers

CD60, ARC, Région, associations naturalistes, associations de randonneurs, Oise Tourisme, communes d'assiette, Education nationale, animateur Natura 2000

Calendrier et budget prévisionnels

	2016	2017	2018	2019	2020 à 2023
1) Définition des projets	concertation	concertation			
2) Modification des tracés		1 000 €	2 000 €		
3) Création du PPO		x	x		
4) Création de nouveaux sentiers / équipement pédagogique			20 000 €	20 000 €	x

Action 8 – Limiter le transit routier en forêt

→ Cf. Carte 3

Quelques routes forestières sont ouvertes à la circulation, en parallèle à des routes départementales : utilisées principalement comme routes de transit, elles ne constituent pas un moyen d'entrée et de découverte de la forêt. Si certaines ont été gardées ouvertes pour désengorger certains points noirs de circulation (par ex. la route des Nymphes, par rapport au carrefour Napoléon), d'autres ont une utilité moindre, et peuvent nuire à la quiétude du milieu forestier. Dans tous les cas, ces routes revêtues sont lourdes d'entretien, et les coûts engendrés sont supportés par l'ONF.

Objectif de l'action

Limiter le transit routier en forêt, et les fréquentations nuisibles au milieu, dans la concertation.

Description de l'action

A partir de la proposition du plan de circulation objectif à long terme (→ Cf. Carte objectif), issue de la réflexion des groupes de travail du schéma d'accueil, étudier au cas par cas les possibilités de fermeture de route avec les communes d'assiette concernées. En cas du maintien d'ouverture d'une route forestière, définir les modalités de financement de son entretien courant.

Pour les routes qui seront éventuellement fermées, mettre en place leur déséquipement (panneaux routiers), une fermeture efficace, et une communication.

En fonction de l'évolution du plan de circulation, faire évoluer la convention « circuit des veneurs ».

Porteur du projet

ONF

Partenaires techniques et financiers

CD60, ARC, communes d'assiette

Calendrier et budget prévisionnels

	2016	2017	2018	2019	2020 à 2023
<i>Concertation</i>	x	x	x	x	x
<i>Communication</i>	x	x	x	x	x
<i>Fermeture de routes</i>			x	x	x

Action 9 – Développer une stratégie de communication, de valorisation du massif et de sa multifonctionnalité

Que ce soit en termes de messages ou de supports de communication, un effort est à faire sur le massif pour améliorer son image et sensibiliser le public à sa complexité. Il s'agit d'organiser l'accès à l'information. Quelques insuffisances ont été ciblées :

- La signalétique est parfois disparate, en fonction des porteurs de projet (ex. panneaux de piste cyclable ARC en forêt, panneaux sur sites en bordure de forêt comme au Carandeu ou au carrefour Royal), avec un manque de concertation entre les partenaires pour les éléments de contenu.
- Il n'existe pas de carte complète présentant l'offre d'accueil sur le massif.
- La sensibilisation du public au respect du milieu forestier, à la gestion forestière, à la multifonctionnalité du massif, est à développer.
- L'offre de valorisation du massif est à développer, pour participer à son rayonnement sur le territoire.
- Il existe un manque de fluidité dans la circulation des informations entre les partenaires ; des connexions supplémentaires peuvent être faites pour optimiser la gestion et la promotion du territoire.

Objectif de l'action

Développer une stratégie de communication s'appuyant sur des supports variés (internet, papier, mobilier *in situ*), pour déployer des messages selon un schéma systématique : sensibilisation, pédagogie, information, partenariats. Définir les cibles de la communication. Le fonctionnement partenarial est à améliorer.

Description des actions

Messages à transmettre : leur forme et leur importance est à adapter en fonction du support, mais suivra le modèle suivant : sensibilisation, pédagogie, information, partenariats.

Action 9a – Sur le volet de la sensibilisation, il convient de définir des chartes de bonnes pratiques, qui seront reprises sur tous les supports :

- Une charte déclinée par type d'activité, par type de public (ex. course d'orientation, pour les scolaires, pour les familles...).
- Avec une base commune : droits et devoirs des usagers de la forêt (rappeler l'interdiction de la fouille de métaux).
- Organiser leur diffusion : sites accueillant le public, associations, réseaux de partenaires...

Action 9b – De façon partenariale, le thème de la forêt pourrait être intégré aux programmes des collèges et lycées : programmes « parcours découverte de la Région Picardie » (Région) et « éco-citoyens » (CD60). Ce thème pourrait aussi être relayé par les experts locaux, les ambassadeurs du tourisme, afin de toucher un maximum d'usagers. On pourrait également envisager une professionnalisation des animateurs nature.

Supports de communication : établir du lien entre les différents supports.

Action 9c – Site internet :

- Sensibilisation : sylviculture, chasse, environnement, culture (les patrimoines), réglementation...
- Pédagogie : fiches pédagogiques pour les enfants (à disposition des professeurs, pour préparer leur visite).
- Information : calendriers de chasse ; offre d'accueil (voire roadbook téléchargeable pour les circuits de randonnée) ; « pack » pour les autorisations et les animations nature (contenant tous les documents utiles) ; travaux en cours.
- Partenariat : liens réciproques avec les sites partenaires, ou en relation avec les sujets traités.

Action 9d – Carte de l'offre d'accueil :

- Aires de pique-nique, points de vue, parkings, sentiers pédestres / cyclables (temps, difficulté), accessibilité, points d'intérêts (patrimoine culturel / naturel)...
- Avec des pictogrammes, par public, par facilité d'accès, par activité.
- Indiquer les lieux d'accueil (dont les OT), les offres touristiques à proximité.
- Petit encart « charte de bonne pratiques ». Information de dangers (chasse, exploitation).

Action 9e – Dépliants touristiques :

- Dakota, Guide Vert, Routard, guides FFRP, Oise à pieds, etc. : faire un diagnostic de l'existant et voir ce qu'il manque. Contacter les éditeurs pour faire mentionner Forêt d'Exception.
- Dépliants avec une base commune (dont une carte), puis différenciation selon le public / le thème / le segment de clientèle.
- Cibles : randonneurs, cavaliers, vététistes, familles... Ordre de priorité : scolaires (support aux enseignants), familles, sportifs, culturels, professionnels.
- Thèmes : reprendre les thèmes développés sur le site internet (et sous-décliner si nécessaire). Autres idées : santé, zen, culinaire, sportif, patrimoine bâti, patrimoine naturel...
- Diffusion : sites internet, OT, ONF, collectivités, institutionnels, Bulletins du CG60, dépliant glissé dans Compiègne Notre Ville? Etc.

Action 9f – Signalétique :

- Charte graphique : possibilité d'une identité locale (trouver une mascotte ?).
- Modèle de contenu (identitaire) : localisation, information, sensibilisation, pédagogie (dont rappel chasse, charte de bonne conduite, recommandations, etc.).
- Concertation : pour le contenu (et les logos), pour le lieu de pose (avec le propriétaire / gestionnaire concerné)

Coopération partenariale :

Organiser des visites de site et des visites de chantier. Organiser des sorties sur site en forêt, entre partenaires Forêt d'Exception.

Veiller à la concertation et la construction partenariale de chaque nouveau support de communication.

Proposition d'évolution de la concertation sur le massif :

- Comité consultatif plénier, à but informatif, avec présentations en salle et visite de terrain ;

- Comités de suivis, à but de co-construction, pour les actions mises en œuvre dans les domaines de l'accueil du public et de l'environnement, avec des visites de terrain ;
- Suppression des ateliers du comité consultatif.

Porteurs des projets

ONF, Oise Tourisme

Partenaires techniques et financiers

Tous les partenaires Forêt d'Exception, les partenaires du territoire, SPFC.

Calendrier et budget prévisionnels

	2016	2017	2018	2019	2020 à 2025
<i>Chartes de bonnes pratiques</i>		élaboration	diffusion	diffusion	diffusion
<i>Communication internet</i>	x	x	x	x	x
<i>Carte de l'offre d'accueil</i>				élaboration	édition, diffusion
<i>Dépliants touristiques</i>			x	x	x
<i>Signalétique</i>		concertation	x	x	x

Schéma d'accueil du public – forêt domaniale de Compiègne

Groupe de travail n°1

Réunion du 18 mars 2015

Thème du groupe de travail : pratiques et usages – comment concilier l'accueil de publics différents sur le territoire, et les différentes pratiques, dans le respect du milieu forestier et de ses usagers ?

Liste des personnes présentes :

Emmanuel Das Graças – Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Régis Roudier, Robert Porquier – Comité départemental de tourisme équestre

Magali Delbouille-Carpentier – Oise la Vallée

Thierry Wallon – DDT 60

François Ropiquet – Comité départemental de randonnée pédestre

Jean-Claude Bocquillon – Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise

Fanny Floriani – DREAL Picardie

Céline Rocq – Région Picardie

Christelle Durussel – Office de tourisme du Pays du Valois (CCPV)

Michel Leblanc, Nicolas Hilt – Office national des forêts

Elisabeth Moisy, Florian Lefebvre – Communauté de communes du canton d'Attichy

Michèle Bourbier – maire de Pierrefonds, responsable du groupe « accueil du public » du comité consultatif

Animation et secrétariat assurés par :

Alain Lelièvre (Oise Tourisme)

Christèle Gernigon, Alison Drancourt (ONF)

Déroulé de la réunion : travail en quatre sous-groupes, sur le principe du « café-concertation », avec l'objectif de déterminer des pistes d'action pour chaque enjeu.

Enjeu 1 : Définir les points de fixation du public, propices et pertinents ; en relation avec les portes d'entrée du massif et les lieux de stationnement à privilégier – canalisation de la fréquentation

→ Quels lieux privilégier pour le public ?

3 aspects à étudier : portes d'entrée, sites de fixation, parkings

Localisation à étudier en fonction des points d'intérêt, en privilégiant l'existant, et en veillant à la préservation du milieu (éviter le mitage et l'artificialisation du milieu)

Travail à partir de l'existant : que modifie-t-on ? Quelles sont les contraintes ?

Sur les sites existants et que l'on souhaite maintenir : y a-t-il des observations ? des modifications à apporter ?

→ **Accessibilité** : où peut-on accueillir des personnes à handicap ?

Aujourd'hui : les étangs Saint Pierre sont accessibles PMR, l'arboretum de Saint Jean est accessible PMR et non-voyants

Pistes de réflexion apportées par les participants :

- Les villages forestiers et les bourgs hors massif sont des points de départ vers la forêt : il est suggéré d'y concentrer les départs de sentiers et les parkings.
- **Faire jouer un rôle supplémentaire aux villages forestiers dans l'accueil des publics.**
- On trouve sur le massif des points remarquables à valoriser : villages, maisons forestières (point d'information au public ?), arbres remarquables...
- Les portes d'entrée en forêt ne sont pas les mêmes selon la pratique. Par exemple, les pratiquants équestres rentrent par Saint Jean aux Bois, Pierrefonds, Vieux Moulin ; alors que les cyclotouristes rentrent par l'ouest du massif...
- Les moyens d'arriver sur le massif sont : la voiture, le vélo, à pied, le cheval, depuis la gare SNCF.
- **Réfléchir aux portes d'entrée en fonction des pratiquants, afin d'adapter leur aménagement.**
- A propos des parkings : il faudrait étudier leur capacité. Le public n'a pas bien connaissance des lieux de parking quand il arrive sur le massif
- **La signalétique est à améliorer pour guider le public**
- **Il est suggéré de conserver les parkings des points de départ, de supprimer ceux situés sur des destinations, afin de favoriser la circulation douce.**
- Il y a conflit entre les places de dépôt de bois et le stationnement des visiteurs. Ces places sont également très attractives pour les vans équestres ou comme lieux de rendez-vous pour les associations de randonnée.
Communication : réfléchir à une signalisation adaptée. Que faut-il signaler : les stationnements autorisés et recommandés ou bien les places de dépôt avec interdiction de stationner ? Fermer les accès ? Une dizaine de points de conflits (dépôt de bois/parking) sont à traiter à l'échelle de la forêt.

Suggestions de modifications des points de fixation et parkings existant actuellement, afin d'améliorer l'offre d'accueil globale :

- Le carrefour Saint Jean, en lisière de forêt, est à mieux aménager (capacité actuelle insuffisante, aire d'accueil très fréquentée).
- Le belvédère des Beaux Monts est à fermer à la circulation routière (c'est un point de destination et non de départ), avec la suppression du parking.
- Les fontaines / sources sont des points de destination et non de départ. A voir au cas par cas (problématiques de réaménagement des fontaines en mauvais état).
- Le carrefour du Hourvari est fréquenté par des quads, il faudrait supprimer l'accès motorisé à ce carrefour qui n'est pas aménagé pour l'accueil.
- Prévoir à long terme l'aménagement d'un point de fixation près du 25^e RGA (point de départ de sentier et de piste cyclable).
- Le carrefour Royal est à réaménager (très fréquenté, cohabitation de nombreux usages).

Enjeu 2 : Concilier l'accueil du public avec la gestion et la préservation du milieu naturel et des patrimoines

→ Réfléchir à la localisation des zones d'accueil de façon à préserver le « cœur de forêt »

Peut-on envisager une fermeture temporaire ou définitive de certains circuits, pour la régénération du milieu ?

Peut-on jouer sur l'accessibilité (parkings éloignés des lieux sensibles) ?

→ Comment définir la sensibilité des milieux par rapport à l'accueil ?

Comment envisager le partage des connaissances sur les richesses entre les partenaires ?

→ Y a-t-il des sites de grande valeur patrimoniale naturelle, où l'on peut envisager un mode de découverte respectueuse du milieu et des espèces ? Comment organiser cette conciliation sur le(s) site(s) choisi(s) ?

→ Cadrer les activités dérangeantes pour la faune et les habitats naturels, afin de limiter leur impact : Quels usages limiter ? Par quels moyens ?

Ex : - Course d'orientation et autres activités scolaires en période de brame/rut/chasse

- Fréquentation dérangeante en période de brame, ramassage des mues

- Activités de nuit, chiens de traîneaux

Pistes de réflexion apportées par les participants :

- Il y a deux sites de grande valeur à préserver : les Beaux Monts, les Grands Monts.
- Les zones d'accueil devraient plutôt se situer dans les communes en périphérie, avec des informations pour la découverte de la forêt à partir des communes / OTSI, afin de préserver le cœur de forêt.
- Exploiter la possibilité d'accueil sur les sites des maisons forestières remarquables.
- Cibler l'information aux points clés.
- Faire des circuits thématiques (par ex. les Beaux-Monts : insectes / faune saproxylique). Définir des itinéraires de randonnée en fonction de la période de l'année.
- Pédagogie à mener sur les missions et les rôles de l'ONF.
- Communication (les zones sensibles et à préserver sont peu connues du public).
- Formations de tous les accompagnateurs / organisateurs ; codes de bonne conduite.

Enjeu 3 : Concilier les pratiques et résoudre les conflits d'usage

→ Quels usages favoriser à quel endroit ? Quelles limites pour chacune des pratiques ? Exemples de conflits d'usage actuels :

La chasse : sécurité des promeneurs, problème des suiveurs de chasse à courre (circulation et stationnement anarchiques), conciliation avec l'exploitation forestière.

L'exploitation forestière : parfois réalisée en zone sensible, avec débardage sur sentiers pédestres et dégradation des chemins, les places de dépôt sont utilisées par le public (si l'on souhaite les déplacer : cela pose un problème de moyens).

Les pratiques équestres : conflits dans le Grand Parc. Comment cadrer l'usage équestre (points d'attache et d'abreuvement), en conciliation avec le patrimoine naturel, et les autres usagers (stationnement, randonnée...) ?

Fréquentation :

- problème des déchets.

- problème de la cueillette (jonquilles, muguet, houx, champignons, mousse) parfois professionnelle.

- problème des camionnettes de prostituées

Sites problématiques :

- allée des Beaux Monts (érosion due notamment aux VTT : impact négatif sur le paysage)

- pistes cyclables (fréquentation piétons, poussettes, etc.)

- autres sites ?

Pistes de réflexion apportées par les participants :

- Les pratiques équestres

Des lieux où il ne faut pas aller :

- les Beaux Monts (priorité piétons, famille), sauf pratique individuelle
- des zones humides (à définir), notamment au sud-ouest

Des périodes de restriction (ex. mise bas).

Des parcours de compétition : sur des secteurs plats, avec des chemins larges et peu orniérés. Compiègne est une référence sur l'endurance.

Les entrées sur le massif : Lacroix, stade équestre. Ne pas proposer de zone de stationnement en cœur de massif.

→ Baliser les parcours équestres dans le Grand Parc : ils seront alors visibles et reconnus (accord ONF / ARC / etc) = mesure d'anticipation

→ Faire les mêmes démarches pour l'équestre que pour le pédestre

La pratique équestre ne pose pas un gros problème (centre équestre + gîtes d'étape).

- Le vélo

Les pistes cyclables sont bien utilisées. En revanche les Vététistes ne les empruntent pas ou peu, car elles sont trop roulantes et fréquentées par les piétons et PMR. Actuellement on oriente les groupes VTT vers le secteur des étangs st Pierre. Il y a un travail pédagogique à faire sur l'individuel. Il existe très peu de licenciés VTT.

- Les déchets

Il y a un problème de déchets en bordure de l'agglomération (gravats – entreprises, encombrants, déchets ménagers et déchets verts)

Propositions :

→ Un chantier d'insertion pour le ramassage

→ Continuer les campagnes PV

→ Faire de la sensibilisation (médiation auprès des entreprises ?), implanter une signalétique pour indiquer les déchetteries.

- La chasse

Les suiveurs : des circuits à restaurer. Il y a des conflits avec les riverains (stationnement anarchique, non-respect du code de la route). Le pic de conflit se situe en septembre / octobre.

Le calendrier de chasse est à rendre plus visible (internet / en forêt / autres ?).

Questionnements : faut-il décaler les jours de chasse des différents lots ? La chasse est exclue le

dimanche : faut-il un autre jour d'exclusion ? Faut-il restreindre le nombre de jours de chasse, aux abords des zones habitées ?

- Activités nocturnes

Il faut une limitation en nombre, en taille de groupe, et limiter les lieux dans les autorisations délivrées.

- Conflits habitants / touristes

La fixation du public au niveau des villages peut poser problème aux habitants, qui ne souhaitent pas voir une trop forte fréquentation.

Les habitants de St Jean ne veulent pas de bus en stationnement dans leur village par exemple.

Pour éviter le transit sur les routes forestières, il faut les fermer (par ex. route des nymphes) → cf. plan de circulation.

- Les exploitations forestières

La vidange des bois sur les chemins de randonnée pose problème.

Propositions : minimiser le passage des engins sur les circuits balisés, réduire le délai de remise en état (3 mois ?), veiller à la qualité de la remise en état après coupe (clauses signalées dans les contrats).

- La course d'orientation

Proposition d'installer un parcours dans le Grand Parc.

Enjeu 4 : Définir un projet pour les étangs Saint Pierre.

→ Conciliation des usages sur les différents espaces

Conciliation de la préservation du milieu, de l'accueil, du paysage, de l'exploitation des bois, de la gestion forestière, de la pêche, du canotage...

→ Définir le plan des circulations

Conciliation des circulations routière / vélo / débardage / piéton.

Pistes de réflexion apportées par les participants :

- Valorisation du Pavillon Eugénie : point d'accueil / restauration (avec toilettes)
- Valorisation du site : thèmes des zones humides, ru de Berne, Napoléon III, lien entre les châteaux... Il faudrait un panneau de site présentant les différents éléments et les sentiers (lieu d'implantation : parking ?)
- Il faudrait mieux délimiter l'espace entre les pêcheurs et les promeneurs
- Départ d'équestres à Vieux Moulin : y aurait-il possibilité de mettre des barres d'attache sur le site des étangs ?
- Il est proposé de renforcer la liaison pédestre côté ouest des étangs St Pierre, jusqu'à l'étang de l'Etot
- Tout le monde a souligné l'intérêt du détournement de la RD547, afin de lui donner une vocation piéton / vélo le long de l'étang (partager le projet avec le CG60)
- Il semble possible de confirmer le site des étangs comme point de départ de quelques manifestations pédestres et VTT
- Renouveau des peuplements forestiers : il faudrait tenter la mise en place de végétations plus naturelles, sub-spontanées, pour une production de bois moindre.

Schéma d'accueil du public – forêt domaniale de Compiègne

Groupe de travail n°2

Réunion du 30 mars 2015

Thème du groupe de travail : messages et supports de communication – comment sensibiliser le public aux patrimoines forestier, écologique, culturel ; et comment valoriser ces patrimoines ?

Liste des personnes présentes :

Sylvia Delauney-Fromentin – DDT 60

Marie-Astrid Lecomte – Fédération départementale des chasseurs

Francine Couegnat – DREAL Picardie

Céline Rocq – Région Picardie

Michèle Bourbier – maire de Pierrefonds, responsable du groupe « accueil du public » du comité consultatif

Hugues de Grandmaison – Société pour la Protection de la Forêt de Compiègne

Christelle Durussel – Office de tourisme du Pays du Valois (CCPV)

Jacques-André Boquet – Communauté de communes du canton d'Attichy

Nicolas Hilt – Office national des forêts

Laurence Francart (Office de tourisme de l'Agglomération de Compiègne)

Sébastien Velasco (Oise Tourisme)

Animation et secrétariat assurés par :

Delphine Bacquaert – Conseil général de l'Oise

Sarah Colas-Matuska, Alison Drancourt (ONF)

Déroulé de la réunion : travail en trois sous-groupes, sur le principe du « café-concertation », avec l'objectif de déterminer des pistes d'action pour chaque enjeu.

Enjeu 1 : Comment porter à connaissance et valoriser l'offre d'accueil ?

→ Objectif : fournir au public un support d'informations générales

Quelles informations : offre d'accueil, patrimoines... ?

Sur quel(s) support(s) ? Quelle diffusion ?

Support internet : via quels sites ? comment organiser sa mise à jour ?

→ Comment valoriser le schéma d'accueil ?

Comment inciter les gens à respecter ce schéma : orientation vers les sites de fixation, les parkings... ?

> Question de la signalétique

- panneaux d'informations : ceux existants actuellement sont-ils adéquats ?

- quelle charte graphique ? quelle identité ? vigilance logos ONF et partenaires.

- lien forêt / ville : informations hors forêt / en bordure pour orienter le public (quel fonctionnement partenarial ?)

Pistes de réflexion apportées par les participants :

But : mieux accueillir ceux qui viennent en forêt, notamment les locaux.

Question du partage de l'information à améliorer → il faudrait un animateur, pour la centralisation et la mise à jour des offres des différents partenaires.

Développer le partenariat ONF – école – commune – association.

Supports d'information générale :

- Une carte avec les circuits (durée, difficultés), les parkings... l'offre d'accueil en général
- Des dépliants simples sur les patrimoines
- Un portail internet (permet le lien vers les sites des partenaires et les sites en relation avec le sujet)

Questions des panneaux :

- Limiter les panneaux in situ
- Faire l'inventaire des panneaux existants (ONF, comcom, etc.)
- La concertation est obligatoire pour le lieu de pose (avec le gestionnaire et le territoire concerné)
- La charte graphique Forêt d'Exception est à établir, de façon concertée à toutes les échelles (charte graphique du territoire). Peut-on imaginer des panneaux modulables ?

Stratégie de communication :

- Des informations aux sites d'entrée en forêt
- Une diffusion par les acteurs du tourisme (OTSI, Palais, chambres d'hôtes, commerçants, bars tabacs → produits marketing : set de table, étui baguette par ex.)
- Envisager un mécénat avec des banques, puis communication via relevés de banque... ?
- Informations / formations dans les collèges-lycées
- Greeters (bénévoles) – pourraient être agréés par l'ONF ?
- Ambassadeurs Picardie Tourisme
- Lien ville forêt : dans les OTSI, plaquette sur le rôle de la forêt
- Sorties thématiques

Valorisation de l'offre existante :

- Faire des circuits à thème (promenade famille / randonneur / spécialisé botanique ou faune / PMR...)

Enjeu 2 : Pédagogie et valorisation des patrimoines - Sensibilisation des publics au respect du milieu et des espèces

→ Mettre en valeur les éléments de l'identité patrimoniale auprès du public

Comment améliorer la communication sur la gestion et les usages de la forêt, sur la notion de lieu de quiétude, sur la vie de la forêt ?

Comment peut-on donner à voir au public l'histoire de la forêt de Compiègne ?

Quel patrimoine valoriser ? Comment ?

→ Adapter les messages et les supports en fonction du public visé (y c. public à handicap)

Des manifestations à développer pour réunir les habitants sur des opérations d'aménagement en forêt ?

Peut-on imaginer des circuits thématiques ? Dont peut-être un circuit accessible à tous ?

Public scolaire : comment travailler avec les interlocuteurs de ce milieu ?

→ Chartes de bonnes pratiques

Aujourd'hui : charte du promeneur (panneaux)

Pour quelles activités en faut-il ? Comment les diffuser ?

→ Définir les points et les relais d'information sur le massif et sur le territoire

Sensibilisation au milieu et aux espèces : sous quelle forme ? à destination de quel public ? quels lieux et relais stratégiques pour une diffusion efficace ?

Quelle pédagogie ? Quels supports sont les plus adaptés ?

Comment initier la population à la forêt, pour limiter le vandalisme ?

Pistes de réflexion apportées par les participants :

Il faut intégrer la forêt dans les outils existants (rassembler toutes les informations) → le portail internet trouve toute son utilité ici.

Il faudrait fermer totalement certaines zones sensibles, et avoir des accompagnateurs formés (signataires d'une charte ONF ?), et continuer le volet répressif.

La SPFC a édité des brochures « l'arbre et moi » (de la graine au cercueil).

Possibilité de sensibilisation des entreprises à propos des déchets ?

Question des panneaux :

- Ne pas en mettre partout
- Uniquement sur les principales portes d'entrée en forêt
- Contenu : explication de la forêt (production, écologie, tourisme, histoire) + sensibilisation + infos de localisation

Diffuser des chartes de bonne conduite :

- Pour les promeneurs et les autres usagers
- Distribution dans les OTSI, gîtes, châteaux etc... tous les sites qui accueillent du public
- Distribution via les réseaux de partenaires (FDC, associations, etc.)

Toucher les habitants :

- Mêler aux réunions des activités ludiques et pédagogiques, pour mieux les mobiliser (par ex : panneaux lors du Festival des forêts, salons...)
- Toucher les parents au travers des enfants, et inversement
- Utiliser les bulletins municipaux pour informer des travaux en forêt

Public scolaire :

- Produire une documentation qui serait donnée aux écoles, via les académies ; avec rappel des conditions d'utilisation de la forêt, des interlocuteurs...
- Intégrer la forêt au programme éco-citoyens du CG60 (collégiens)
- Intégrer la forêt au programme Parcours découverte de la Région Picardie (lycéens)

Offre in situ :

- Faire des circuits de découverte thématiques
- Etablir un circuit « accessible », c'est-à-dire des points d'arrêt PMR le long de la route reliant les 2 châteaux
- Avoir un lieu d'information dédié : par ex une maison forestière accessible, tenue par un médiateur du patrimoine

Enjeu 3 : Structurer l'offre d'animation nature en forêt

→ Actuellement : quelle est l'offre d'animation ? Proposée par quelles structures ?

→ Fédérer les acteurs

Question des animateurs payés par des structures autres que l'ONF : comment fédère-t-on les différents acteurs ? Quel message pour une bonne coordination ?

Recensement des acteurs pouvant proposer des sorties nature

→ **Coordonner les interventions**

Rappel réglementation : autorisation des propriétaires, étude d'incidences N2000

Comment construire les autorisations : réunions annuelles ? cadrage (lieux de sorties et nombre de personnes), conditions posées par le propriétaire, peut-on imaginer d'agréer les animateurs ?... Que fait-on si non respect des conditions / pas d'autorisation ?

Quelle coordination, quelle animation auprès des animateurs ?

Quel point de base / relais d'accueil pour les sorties ?

→ **Sorties scolaires**

Pistes de réflexion apportées par les participants :

Recenser les organismes :

- Toutes les associations sont recensées auprès de la Préfecture

Sensibiliser les organisateurs / animateurs / enseignants :

- Stand ONF sur les manifestations locales, forums d'associations
- Groupes de travail thématiques
- Produire une carte / dépliants / brochure synthèse et les relayer sur les sites partenaires
- Guide de la manifestation éco-solidaire (Région Picardie) : à adapter pour y intégrer la forêt
- Rôle de l'ONF à rendre plus visible (notamment par les partenaires, comme l'OTSI)

Autorisations :

- Sanctionner
- Faire connaître les procédures, avec des modèles-types ; communication sur internet (ex. picardie-asso), en mairie
- Renvoi automatique des partenaires vers l'ONF
- Préparer un « pack » à distribuer, avec la doc nécessaire (pour les mairies par ex)

Coordonner les interventions :

- Former les animateurs
- Prévoir une réunion annuelle ONF + animateurs (cadrage, discussions)